

Sylvain Halftermeyer

## **Construire un réseau de producteurs ruraux autour d'une nouvelle production**

**L'exemple du Projet Piscicole de Guinée Forestière (PPGF)**

avril 2009

► Créée en 1996, l'Association Pisciculture et Développement Rural en Afrique - France (APDRA-F) s'est donné comme objectif de développer la pisciculture continentale en milieu rural africain, celui-ci présentant a priori un formidable potentiel de production mais peu valorisé.

Après quelques années d'expérimentations et d'interventions en Côte d'Ivoire, des centaines de pisciculteurs se sont installés dans ce pays. Le Projet Piscicole de Guinée Forestière (PPGF) est lancé en Guinée en 1999, avec l'objectif principal de prouver qu'une pisciculture rentable est également possible sur place. À sa clôture en juin 2008, huit ans plus tard, le PPGF a en grande partie rempli son objectif : près d'une trentaine de noyaux de pisciculteurs se sont installés et produisent régulièrement du poisson sur des bases autonomes.

L'objet du présent document de capitalisation est de revenir sur les savoir-faire ayant contribué aux résultats du PPGF. Il s'agit de présenter les questionnements, les obstacles et les réussites méthodologiques du projet face à son principal objectif : laisser derrière lui un réseau de pisciculteurs autonomes et capables de continuer à produire du poisson à long terme.

## Table des matières

PRINCIPALES ABREVIATIONS .....	2
INTRODUCTION .....	3
METHODOLOGIE .....	4
LA GUINEE FORESTIERE .....	5
Un contexte favorable à la pisciculture.....	5
Une politique sectorielle en cours de construction.....	6
LE PPGF : INTRODUIRE UNE PISCICULTURE DURABLE EN GUINEE FORESTIERE.....	7
Objectifs du Projet .....	7
Méthodologie d'intervention du PPGF.....	7
Historique.....	9
Principaux résultats .....	11
DES SAVOIR-FAIRE EPROUVES POUR L'INSTALLATION DE PISCICULTEURS .....	12
Dimension sociale de la pisciculture et rôle du groupe de formation.....	12
<i>Le groupe de formation, sa construction, son rôle .....</i>	12
<i>Mettre le pisciculteur au centre de la démarche.....</i>	14
<i>Suivi des travaux par les pisciculteurs.....</i>	16
<i>La place particulière des femmes.....</i>	16
Former des animateurs techniques compétents.....	18
<i>Les rôles des animateurs.....</i>	18
<i>Choix et formation des animateurs.....</i>	19
<i>Organisation du travail de l'animation avec les groupes .....</i>	20
<i>L'animateur : principal relais entre groupes de pisciculteurs et la</i> <i>coordination du projet .....</i>	21
La contractualisation.....	22
<i>Le contrat d'ouverture .....</i>	23
<i>L'attestation foncière.....</i>	24
<i>Le contrat de tâcheronnage.....</i>	25
Les supports pour faciliter le transfert de connaissance.....	26
<i>Les schémas de prospection et croquis de piquetage .....</i>	26
<i>Les fiches techniques .....</i>	27
<i>Réflexions sur l'outil écrit en appui aux pisciculteurs .....</i>	28
ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES .....	28
CONCLUSION.....	30
ANNEXE 1. LISTE DES FICHES TECHNIQUES UTILISEES AU COURS DU PPGF .....	33
ANNEXE 2. LA DEMARCHE D'AMENAGEMENT .....	34
ANNEXE 3. LE CONTRAT D'OUVERTURE .....	35
ANNEXE 4. L'ATTESTATION FONCIERE.....	37
ANNEXE 5. CONTRAT DE TACHERONNAT POUR LA CONSTRUCTION D'ETANGS PISCICOLES	38
ANNEXE 6. EXEMPLE DE FICHE TECHNIQUE.....	40
BIBLIOGRAPHIE.....	41

## Principales abréviations

AFD	Agence française de Développement
AFVP	Association française des Volontaires du Progrès
APDRA-F	Association Pisciculture et Développement Rural en Afrique - France
APGF	Association des Pisciculteurs de Guinée Forestière
AUDER	Acteurs Unis pour le Développement Rural
CAOPA	Centre d'Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles
CCFD	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
CIEDEL	Centre International d'Études pour le Développement Local
CRD	Communauté Rurale de Développement
DNPCA	Direction nationale de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture
FAO	Food and Agriculture Organization
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
PPCO	Projet Piscicole Centre-Ouest
PPGF	Projet Piscicole de Guinée Forestière
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle

# Construire un réseau de producteurs ruraux autour d'une nouvelle production

L'exemple du Projet Piscicole de Guinée Forestière (PPGF)

par Sylvain Halftermeyer

## INTRODUCTION

---

Créée en 1996, l'Association Pisciculture et Développement Rural en Afrique - France (APDRA-F) s'est donné pour objectif de développer la pisciculture continentale en milieu rural africain, celui-ci présentant *a priori* un formidable potentiel de production mais peu valorisé. À cette époque, de nombreux opérateurs ont déjà tenté l'expérience, mais en grande majorité n'ont pas réussi à mettre en place des systèmes durables de production piscicole.

Après quelques années d'expérimentations puis le lancement du Projet Piscicole Centre-Ouest (PPCO), des centaines de pisciculteurs se sont installés en Côte d'Ivoire. Le Projet Piscicole de Guinée Forestière (PPGF) est lancé en Guinée fin 1999, avec l'objectif principal de prouver qu'une pisciculture rentable est également possible sur place. À sa clôture en juin 2008, huit ans plus tard, le PPGF a en grande partie rempli son objectif : près d'une trentaine de noyaux de pisciculteurs se sont installés et produisent régulièrement du poisson sur des bases autonomes.

Dès que, techniquement, les modèles proposés ont été repris avec succès par des producteurs, une « profession » de pisciculteurs s'est créée « de fait » et s'est organisée naturellement autour de cette nouvelle spéculation. L'APDRA-F, à travers le PPGF, a cherché à répondre à ces questions primordiales : comment accompagner la structuration d'un réseau de producteurs piscicoles en cours de création ? Comment appuyer la formation et l'organisation de pisciculteurs alors qu'aucun n'a la moindre expérience en pisciculture ? Comment s'assurer que cette structure offrira à long terme les solutions dont pourraient avoir besoin les pisciculteurs pour pérenniser leur production ?

L'objet du présent document de capitalisation est de revenir sur les savoir-faire ayant contribué à l'obtention des résultats du PPGF. Il s'agit de présenter les questionnements, les obstacles et les réussites méthodologiques du projet face à son principal objectif : laisser derrière lui un réseau de pisciculteurs autonomes et capables de continuer à produire du poisson à long terme.

Les aspects purement techniques de l'intervention du projet ne sont volontairement pas développés dans ces pages. Deux éléments sont toutefois à souligner :

- Le modèle technique<sup>1</sup>, s'il a été amélioré au cours du projet, s'appuie sur des bases éprouvées en Côte d'Ivoire, et n'a globalement pas été remis en cause. Adapté aux conditions locales et privilégiant au maximum l'autonomie des producteurs, il s'intègre correctement dans les calendriers agricoles traditionnels. Deux facteurs primordiaux permettent son développement : un marché du poisson de consommation quotidienne largement favorable au poisson de pisciculture et une carence générale en alimentation protéique.
- Les études économiques effectuées au cours du projet ont toutes montré une forte rentabilité de l'activité par rapport aux mises en valeur traditionnelles des parcelles de bas-fonds.

## **METHODOLOGIE**

---

Ce travail de capitalisation, réalisé par un ancien volontaire du projet et recruté à cette fin, s'est appuyé sur les recommandations méthodologiques du Ciedel<sup>2</sup> et du Groupe Initiatives<sup>3</sup> listées ci-après :

- remontée des savoir-faire de terrain : entretiens avec des pisciculteurs, animateurs techniques, cadres du projet, anciens chefs du projet, anciens volontaires ;
  - revue bibliographie : relecture des rapports, comptes-rendus de réunions, études, outils opérationnels, etc. ;
  - échanges réguliers entre le chargé de capitalisation, l'équipe-projet et l'APDRA-F ;
  - appui à la rédaction par le Gret (direction scientifique), relectures extérieures.
- Le présent document est le deuxième des trois éléments du travail de capitalisation :
- 1999-2008 : le PPGF, lancement d'une pisciculture autonome en Guinée Forestière ;
  - construire un réseau de producteurs autour d'une nouvelle production agricole : l'exemple du PPGF ;
  - le PPGF : expériences d'appui à la diffusion locale d'une pisciculture de qualité.

---

<sup>1</sup> Les techniques de base sont décrites dans le mémento de l'agronome : « Techniques de pisciculture : l'aménagement des étangs piscicoles », Cirad-Gret-MAE, texte supplémentaire n°123, 2002, 27 p. Et « Techniques de pisciculture : gestion technico-économique des étangs », Cirad-Gret-MAE, texte supplémentaire n°122, 2002, 24 p.

<sup>2</sup> Graugnard G., Quiblier V., juillet 2006, Note de synthèse du module de formation : « Introduction à la capitalisation d'expérience ».

<sup>3</sup> Villeval P., Lavigne Delville Ph., octobre 2004, « Capitalisation d'expérience... expérience de capitalisation », Traverses n°15, Gret, Paris.

## LA GUINEE FORESTIERE

---

### Un contexte favorable à la pisciculture

La Guinée comptait environ 8 millions d'habitants selon le recensement de 1996, dont la moitié gravite autour de Conakry, la capitale. Elle est divisée en quatre grandes régions : la Guinée Maritime, la Moyenne Guinée, la Haute-Guinée et la Guinée Forestière. Cette dernière regroupe sept préfectures, dont celle de N'Zérékoré, sa capitale régionale.

En Guinée Forestière, ce recensement<sup>4</sup> fait état d'une population de 1,5 million d'habitants pour 43 000km<sup>2</sup>, soit 34 habitants/km<sup>2</sup>. D'après le taux de croissance officiel en 1996 (4,3 % par an), la population devrait atteindre environ 2,6 millions d'habitants en 2008, soit une densité moyenne de 60 habitants/km<sup>2</sup>.

La population régionale est répartie entre les membres d'ethnies « natives », dites forestières, et ceux d'ethnies « non forestières ». Comme dans les autres régions du pays, on peut généralement associer une ou plusieurs zones géographiques à une ethnie en particulier. Le Projet Piscicole de Guinée Forestière est essentiellement intervenu en pays Guerzé (préfecture de N'Zérékoré) et Kissien (préfecture de Guéckédou).

Malgré une certaine diversité, la région présente globalement les grandes caractéristiques suivantes :

- un relief relativement accidenté, avec un réseau hydrographique dense ;
- une saison sèche assez courte (3-4 mois), avec une disponibilité en eau quasi constante toute l'année ; la sécheresse est plus marquée dans les préfectures du nord (Guéckédou, Kissidougou, Beyla) ;
- un paysage forestier assez clairsemé en dehors de quelques forêts protégées et de « forêts sacrées » non cultivées dans les territoires villageois ;
- des exploitations agricoles de un à quelques hectares par famille, combinant des cultures annuelles (riz pluvial, riz de bas-fonds, maraîchage, piments, manioc, arachides, ananas, bananes, etc.) et des plantations pour le marché local ou pour la vente (cola, palmiers à huile, raphia, agrumes, café, cacao, hévéa).

Du point de vue piscicole, la Guinée Forestière présente de nombreux avantages :

- une bonne disponibilité en eau ;
- de nombreux bas-fonds potentiellement aménageables ;
- des conditions climatiques favorables au grossissement et à la reproduction de poissons.

Au niveau du foncier, l'intervention du PPGF débute dans un contexte sensible concernant les bas-fonds, en particulier dans la préfecture de N'Zérékoré. Tradition-

---

<sup>4</sup> Notons qu'une proportion non négligeable de la population (20 à 30 % selon certaines sources, Bigot et Soumah, 2002) n'est pas comptabilisée dans les recensements.

nellement réservés au raphia et n'occupant pas une place très importante dans l'exploitation, les bas-fonds sont jusque là peu exploités. La réduction des durées de friche pour le riz de coteau due à l'augmentation de la population et le retour de réfugiés<sup>5</sup> a pour effet de réduire sensiblement les rendements et les quantités de riz disponibles au niveau familial. En quelques années, les bas-fonds sont de plus en plus exploités pour la production de riz. Ces terres deviennent convoitées, et sont chaque année davantage l'objet de spéculations en vue de « marquer » le foncier. La pisciculture, qui propose une double valorisation de ces surfaces de bas-fonds par le riz et le poisson, répond *a priori* à une forte demande, mais dans un contexte de pression foncière croissante.

### **Une politique sectorielle en cours de construction**

Dans les années 1990, la pisciculture continentale est encore inexistante en Guinée. Quelques tentatives locales ou étrangères se sont succédées, mais n'ont pas abouti à des résultats concluants. Quelques pionniers ont bien tenté de creuser des étangs, mais ils n'ont jamais convaincu par le niveau de production atteint ; peu d'agriculteurs sont alors prêts à se lancer dans l'activité. Si la Guinée Forestière est présentée dans les documents officiels comme la région au plus fort potentiel de production piscicole, comme dans le schéma directeur de la FAO de 1996, la pisciculture pour les paysans n'est pas considérée comme une spéculation d'avenir et ne paraît pas facile à implanter.

Suite à la création du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture en 1994, ce n'est que l'année suivante qu'une direction spécifique en charge de la pisciculture se met en place : la Direction nationale de l'Aquaculture et de la Pisciculture Continentale (DNAPC). Dans le même temps, quelques financeurs comme la FAO, la Banque africaine de Développement, Agence française de Développement et/ou opérateurs comme l'Association française des Volontaires du Progrès (AFVP) et Vétérinaires sans Frontières, commencent à se positionner sur la pisciculture. Dès lors, la DNAPC aura pour mandat de suivre les premières actions pilotes entreprises, d'en retirer les expériences, et de construire progressivement une politique cohérente d'accompagnement du développement piscicole.

Dans une démarche assez prudente, elle désigne dès le départ des zones d'intervention spécifiques à chaque opérateur, les approches étant généralement différentes. Le PPGF travaillera dans les préfectures de N'Zérékoré et de Guéckédou.

La DNAPC, rebaptisée DNPCA en 2003, accompagne la construction du Projet Piscicole de Guinée Forestière dès les premières études, et est le maître d'ouvrage du projet jusqu'à son terme (2008)

---

<sup>5</sup> De nombreux Guinéens ont quitté la région en raison de l'extension du conflit voisin au Libéria, et sont progressivement rentrés à partir de la fin des années 1990 ; le même mouvement s'est passé avec la Côte d'Ivoire à partir de 2002.

## **LE PPGF : INTRODUIRE UNE PISCICULTURE DURABLE EN GUINEE FORESTIERE**

---

### **Objectifs du projet**

Le Projet Piscicole de Guinée Forestière, sur la base des résultats avérés enregistrés en Côte d'Ivoire avec le Projet Piscicole du Centre-Ouest (voir encadré), intervient dans un pays quasiment vierge de toute pisciculture continentale.

<b>Le Projet Piscicole Centre-Ouest (PPCO)</b>
Le PPCO est le premier projet d'appui à la pisciculture où l'APDRA-F s'est impliquée. Il s'appuie notamment sur de nombreuses années d'expérimentation en développement piscicole de volontaires de l'AFVP dans la région forestière de l'ouest de la Côte d'Ivoire.  À sa clôture en 2000, le PPCO avait permis l'installation de plus de 488 pisciculteurs dans 31 villages, pour une surface totale d'étangs estimée à 170ha <sup>6</sup> . La grande majorité de ces pisciculteurs produisent encore du poisson en 2008.

Les objectifs assignés au projet PPGF évolueront progressivement :

1. Dans un premier temps, il s'agit de prouver qu'il est possible de produire du poisson en Guinée Forestière et de rentabiliser des aménagements dans les conditions locales.
2. Ensuite, l'objectif sera de diffuser l'activité en multipliant les villages d'intervention, tout en restant sur un objectif global de qualité de la pisciculture.
3. Enfin, il sera demandé au projet de laisser une pisciculture durablement implantée et capable de se développer par elle-même.

Durant une première phase, le projet a pour but d'installer 80 pisciculteurs dans 8 villages. À partir de 2003, l'objectif est de porter le nombre de pisciculteurs installés à 300 dans 24 villages, tout en constituant une profession autonome à même de produire du poisson sans appui extérieur, et à terme capable de diffuser elle-même l'activité.

### **Méthodologie d'intervention du PPGF**

Le PPGF a repris les principes d'intervention du Projet Piscicole Centre-Ouest de Côte d'Ivoire, qui sont également ceux prônés par l'APDRA-F.

Ces principes sont considérés au cours des huit ans d'intervention comme des bases de travail. Ils seront au cœur des réflexions sur l'action du projet.

---

<sup>6</sup> Chiffres de 1999 de Borderon A., « Programme de Développement de la pisciculture continentale artisanale en Côte d'Ivoire. Évaluation du PPCO », 1999, Document AFD, Paris, 33 p.



### *Travail dans les zones rurales en priorité*

Dans le document de projet de 1997 puis celui de 1998, le potentiel de développement de la pisciculture rurale en Guinée est pointé, avec une réelle volonté de sortir des modèles habituels de pisciculture périurbaine sur de petites surfaces aménagées, qui ont en général vite montré leurs limites. Pendant la première phase du PPGF, seule une zone d'intervention sur huit est périurbaine, puis deux zones sur 24 à partir de 2003, sans compter deux sous-préfectures « semi-urbaines ». Les 20 autres noyaux de pisciculteurs sont centrés sur des villages ruraux.

### *Une absence totale de subvention à l'investissement*

L'ADPRA-F part du principe que l'appropriation d'un aménagement par son propriétaire est bien meilleure s'il est entièrement autofinancé. D'autre part, s'il est rentable, il peut convaincre d'autres candidats à la pisciculture, y compris dans des villages non couverts par le projet. Malgré les difficultés d'application, l'absence de subvention a été revendiquée jusqu'au bout et a permis de se concentrer sur les bénéficiaires véritablement motivés et prêts à s'investir dans l'activité. Si cette position a créé d'office une présélection d'ordre socio-économique (les familles les moins aisées ayant moins de possibilité d'investissement), elle a permis toutefois de réduire considérablement le travail avec des candidats uniquement opportunistes. D'autre part, et cela s'est renforcé tout au long du projet, les résultats de production de nombreux pisciculteurs ont contribué à convaincre les agriculteurs au-delà des villages d'intervention. En 2008, des agriculteurs de plusieurs dizaines de villages « non piscicoles » et non appuyés par le projet expriment ou ont exprimé leur volonté de s'investir dans la pisciculture.

### *Travail avec des groupes de formation*

Il est considéré dès le départ que seuls des pisciculteurs apprenant et travaillant à proximité les uns des autres peuvent garantir la pérennité de leur activité. Il s'agit de créer une véritable dimension sociale autour de la pisciculture, l'expérience ayant montré que des pisciculteurs isolés rencontrent rapidement des difficultés. L'appui du PPGF était conditionné à l'engagement de plusieurs bénéficiaires au sein d'une même zone géographique, disposés à travailler ensemble avec le projet.

### *Chaque pisciculteur aménage son propre bas-fond*

Le principe d'étangs collectifs et/ou de démonstration est considéré comme inopportun, au vu du fonctionnement des exploitations agricoles de la région et des contraintes de gestion collective très différentes de celles au sein d'une exploitation.

### *Mettre le pisciculteur et son groupe au centre de la démarche et des prises de décision*

Cela sous-entend de :

- permettre au pisciculteur de mieux s'approprier son aménagement et les techniques ;
- favoriser au maximum son apprentissage.

*Rechercher une autonomie maximale des pisciculteurs et de la profession*

Ceci se traduit notamment par la promotion de la production extensive (indépendance vis-à-vis des intrants) et de l'autoproduction des alevins, permettant d'éviter l'épineuse question des centres d'alevinage.

*Le principe de contractualisation*

Il sera appliqué à différents niveaux avec les pisciculteurs et les groupes : contrat entre projet et groupe de pisciculteurs, avec les tâcherons, attestations de propriété foncière.

*Des références techniques déjà testées et éprouvées*

Des aménagements de qualité, la polyculture, l'élevage monosexé du tilapia associé à un carnassier, la culture de riz dans les étangs piscicoles, etc., ces techniques ayant déjà fait leurs preuves chez des paysans authentiques en Côte d'Ivoire.

*Une recherche d'amélioration permanente*

Les techniques, tout comme la méthode d'intervention, ne sont pas figées, et font l'objet de remises en question régulières, en fonction des difficultés rencontrées sur le terrain. Des études socioéconomiques ou techniques, menées régulièrement, permettent d'évaluer l'efficacité de l'action ou de tester de nouvelles approches.

## **Historique**

*1996-1999 : l'amont du projet*

L'expérience de l'AFVP en Côte d'Ivoire, concrétisée par le PPCO, aboutit à une mission d'identification en Guinée Forestière en 1996. Un premier document de projet en 1997, suivi d'un deuxième en 1998, tracent les contours du futur PPGF. L'APDRA-F, créée par d'anciens volontaires de Côte d'Ivoire, est à l'origine des premières propositions de projets.

*2000-2002 : la phase pilote*

La première phase du projet démarre officiellement en novembre 1999 pour une durée de trois ans. Son objectif : prouver le potentiel de développement d'une pisciculture extensive en milieu rural telle qu'elle existe déjà en Côte d'Ivoire. Un chef de projet, un volontaire et deux animateurs constituent la première équipe du projet. Pendant cette phase, le chef de projet et le chargé de suivi-évaluation du projet sont simplement membres de l'APDRA-F.

Il est prévu d'intervenir dans les préfectures de N'Zérékoré et de Guéckédou, avec quatre zones d'intervention par préfecture (dont les deux centres urbains), pour y installer 80 pisciculteurs. Les villages retenus doivent notamment comporter un nombre suffisant de bas-fonds aménageables et présenter des candidats motivés, suffisamment nombreux, prêts à se former ensemble et à s'investir eux-mêmes dans la pisciculture. Le conflit libérien et son extension en région de Guéckédou fin 2000

vont toutefois obliger le projet à se recentrer sur la seule préfecture de N'Zérékoré, en conservant un total de huit zones. Fin 2001, le projet intervient donc à N'Zérékoré et dans sept villages, dont certains identifiés peu de temps auparavant.

Durant les deux premières années, les premières réalisations sont timides et l'intervention est remise en question. Des résultats concluants de premiers pisciculteurs convainquent finalement le maître d'ouvrage et le bailleur de développer les actions du projet dans de nouveaux villages.

#### *2003-2004 : la phase de développement*

Après une transition de six mois financée sur reliquats, la phase II démarre officiellement le 1<sup>er</sup> juin 2003. L'implication de l'APDRA-F est officiellement reconnue, et la nouvelle convention confie à l'association l'assistance technique et le suivi-évaluation du projet.

L'équipe, menée par un nouveau chef de projet salarié de l'APDRA-F, s'enrichit de six nouveaux animateurs et d'un deuxième volontaire chargé spécifiquement du suivi-évaluation. Parmi les deux anciens animateurs, le premier devient cadre technique du projet, le deuxième ayant démissionné et rejoint le projet de la Banque africaine de Développement qui le convoitait.

#### *2004-2005 : une intervention perturbée*

À peine un an après le lancement de la seconde phase et l'obtention de premiers résultats satisfaisants, la suspension des financements de l'Agence française de Développement auprès de la Guinée le 1<sup>er</sup> mars 2004 porte un coup dur au PPGF. De nombreux pisciculteurs ou candidats à la pisciculture ont déjà investi et n'ont pas encore bénéficié d'un appui technique suffisant. Sans le gros travail de recherche de financements<sup>7</sup> de l'équipe en place avec l'appui du maître d'ouvrage en 2003, l'intervention aurait cessé et une partie des pisciculteurs aurait sans doute abandonné l'activité. Dans ce contexte particulier, l'Association des Pisciculteurs de Guinée Forestière (APGF) est créée en mars 2004.

En 2005, après le départ du chef de projet et d'un volontaire et faute de moyens de suivi suffisants, l'appui technique est très perturbé et ne reprend dans de bonnes conditions qu'à partir d'octobre.

#### *2006-2008 : Phase III, ancrage des compétences et désengagement*

À la fin du premier semestre, la prolongation du PPGF sur reliquat de la deuxième phase est avalisée par l'AFD. Une mission d'évaluation a lieu en août 2006 afin de définir les objectifs de la nouvelle phase, destinée à transmettre le maximum de compétences aux zones déjà appuyées et de travailler à la diffusion autonome d'une

---

<sup>7</sup> En 2004, l'équipe au complet peut continuer son travail grâce à une caisse d'avance de l'AFD et des financements du Service de coopération et d'action culturelle (Scac) de l'Ambassade de France. En 2005, plusieurs partenaires (CCFD, Usaid, GTZ) soutiennent l'action via des conventions passées avec l'association des pisciculteurs et des structures locales comme l'Auder et le CAOPA.

pisciculture de qualité : des aménagements permettant une gestion optimale de l'eau et des poissons, et des productions régulières de poissons de bonne taille marchande. La convention de la phase III prend fin officiellement le 30 juin 2008.

### Principaux résultats

Au bout de huit ans d'intervention, le PPGF a permis l'installation de 216 pisciculteurs exploitant quelque 240 étangs de production et 190 étangs d'alevinage dans une trentaine de villages, dont les deux préfectures de N'Zérékoré et de Guéckédou. Les surfaces en eau aménagées atteignent plus de 50 hectares, ce qui représente près de 35 tonnes de production annuelle effective. Le potentiel de production théorique maximale est de près de 50 tonnes, et devrait être atteint quand les pisciculteurs auront atteint leur plein potentiel de développement.

Sur la base de critères qualitatifs sur les groupes de pisciculteurs, les groupes de pisciculteurs dans la trentaine de zones d'intervention répondent globalement à trois types d'organisation :

- les pisciculteurs travaillent régulièrement ensemble, se cotisent pour le matériel, se partagent facilement le poisson et s'organisent pour les pêches et la vente des poissons. Le niveau de qualité des productions est assez homogène ;
- les pisciculteurs travaillent de temps en temps en commun, certains sont organisés en sous-groupes. Les productions sont plus contrastées ;
- les pisciculteurs ne s'adressent aux autres qu'en cas de nécessité, ou bien sont trop peu nombreux pour s'organiser efficacement autour de la pisciculture. La qualité et la quantité des productions sont relativement faibles.

Chacun de ces cas de figure compte une dizaine de villages.

### *Rentabilité des aménagements*

Des études de rentabilité de la pisci-riziculture proposée par l'APDRA-F menées en Côte d'Ivoire puis en Guinée<sup>8</sup> aboutissent à des résultats comparables<sup>9</sup> : « la pisciculture répond à la contrainte d'intensification de la surface tout en valorisant davantage la journée de travail ».

---

<sup>8</sup> Barthès V., 2007 : Étude de la rentabilité de l'activité piscicole, juin 2006-avril 2007 ; Kolié G., 2003 : Étude de systèmes agraires à Kankoré, Guinée Forestière (mémoire de fin d'études) ; Bouillon S., 2002 : Étude du système agraire du village de Konipara dans la sous-préfecture de N'Zérékoré en Guinée Forestière, Guinée-Conakry (mémoire de fin d'études INA-PG) ; Prier A., 2001 : « Diagnostic de systèmes agraires du village de Kéléma en Guinée Forestière » (mémoire de fin d'études ISTOM) ; Henderson E., 2002 : « Diagnostic du système agraire du village de Gbötöye, en Guinée Forestière » (stage 2<sup>e</sup> année césure INA-PG) ; Études internes du PPGF ; rapports d'activités du PPGF, 2003 et 2004.

<sup>9</sup> Oswald M., 2008, à paraître (« Diversification des économies de plantations », coordinateur F. Ruf) ; Coulibaly M., Oswald M., 1999 : « Place de la pisciculture dans un système agraire forestier de Côte d'Ivoire » ; Oswald M., GLASSER F., SANCHEZ F., 1997 : "Reconsidering rural fish farming development in Africa" ; Chamoin, 1996 ; Dhivers, 1994.

- la marge brute à l'hectare de la pisciculture est supérieure à celle du cacao ou au café, sauf en cas de cours du café très élevé. Elle est supérieure avec le riz associé à la pisciculture ;
- la valorisation du travail sur le riz est bien meilleure dans le cas du riz inondé en étang piscicole : elle peut-être triplée par rapport au riz de bas-fonds traditionnels.

Ces résultats expliquent le fait que les investissements réalisés par les pisciculteurs sont parfois très importants, et peuvent dépasser les 1000 €/ha, sans aucune subvention.

## **DES SAVOIR-FAIRE EPROUVES POUR L'INSTALLATION DE PISCICULTEURS**

---

Comme déjà dit, le PPGF, issu du PPCO en Côte d'Ivoire, a directement bénéficié de ses acquis et de ses enseignements. Ainsi, dès son démarrage, un modèle technique et une démarche d'intervention sont formalisés, en partant de l'hypothèse qu'ils pourront s'appliquer aux conditions guinéennes. Huit ans plus tard, si ce socle d'intervention n'a globalement pas été remis en cause, des évolutions dans la méthodologie d'intervention et dans la démarche ont vu le jour, dont nous nous proposons de tirer les enseignements.

### **Dimension sociale de la pisciculture et rôle du groupe de formation**

#### **• Le groupe de formation, sa constitution, son rôle**

Lors de l'identification des villages d'intervention, le projet pose comme condition aux candidats de se constituer en groupe de formation, qu'il reconnaît comme son interlocuteur. De par la constitution de ce groupe, les pisciculteurs s'engagent à apprendre ensemble les techniques et à s'organiser pour restituer l'information à ceux qui ne participeraient pas à certaines sessions. Ce principe est défendu pour plusieurs raisons :

- stimuler l'apprentissage en commun et ne pas multiplier les mêmes formations au niveau d'un village ;
- favoriser les échanges techniques et les complémentarités entre les pisciculteurs.

Au-delà de cet aspect formation, travailler avec tous les pisciculteurs se révèle un moyen de favoriser l'adoption de formes d'organisation non imposées mais *a priori* bénéfiques à l'ensemble du groupe, en particulier :

- favoriser le travail d'entraide et l'achat et la gestion de matériel en commun qui permettent de diminuer le coût de l'investissement ;
- faciliter les échanges de poissons, qui permettent au niveau du village l'entretien des espèces élevées, certaines nécessitant une spécialisation de certains producteurs ;
- permettre une meilleure défense des intérêts des producteurs vis-à-vis des autorités locales, le groupe menant un véritable lobby au niveau des autorités locales et

coutumières qui se révèle déterminant pour les arbitrages sur les questions foncières et en cas de vol.

La notion de groupe s'appuie sur le concept de groupe local<sup>10</sup> qui semble bien décrire les situations rencontrées en pisciculture. Le groupe est l'entité regroupant plusieurs candidats ou pisciculteurs à portée quotidienne de dialogue et de conditions socio-économiques homogènes. Tous les pisciculteurs doivent être en mesure d'assister aux formations et de se déplacer à plusieurs sur la plupart des sites piscicoles, le plus souvent situés à moins d'une heure de marche. Dans les conditions de la Guinée Forestière, le village a paru l'entité la plus à même de donner les limites au groupe.

Lors de la phase de sensibilisation, le projet cherchait à identifier les groupes qui présentaient le plus de garanties d'un bon fonctionnement collectif : un nombre suffisant de candidats apparemment motivés et acceptant les conditions proposées par le projet, une propension à travailler ensemble, etc. Compte tenu de l'engouement pour la pisciculture, il a été cependant difficile de correctement identifier les « vrais » villages dynamiques : toutes les premières réunions de sensibilisation réunissaient jusqu'à plusieurs dizaines de personnes, ce qui a d'ailleurs conduit le projet à abandonner une sensibilisation à l'échelle de la région pour éviter de créer trop d'attentes par rapport à ses capacités d'intervention. De plus, les objectifs d'installation, ambitieux, ont imposé un délai de choix assez court et peu favorable à une prise de recul suffisante vis-à-vis des futurs groupes.

En pratique, la mobilisation des pisciculteurs était variable selon les villages. Certains groupes se sont avérés peu soudés ; les groupes de pisciculteurs fonctionnaient bien mieux lorsqu'ils reposaient sur une entité sociologique déjà existante (association de jeunes, groupe d'entraide pour le café...). Dans l'ensemble, les villages piscicoles où les développements ont été les plus dynamiques sont ceux où une bonne organisation collective était maintenue autour de l'activité, avec des membres communiquant régulièrement et travaillant ensemble. À l'inverse, comme cela s'était déjà produit en Côte d'Ivoire, des pisciculteurs isolés ou travaillant seuls dans leur village ont rencontré des difficultés pour acquérir l'ensemble des connaissances nécessaires et rentabiliser leur aménagement.

---

<sup>10</sup> Darré J.-P., 1999, « La production de connaissances dans les groupes locaux d'agriculteurs » in Chauveau J.-P., Cormier-Salem M.-C. et Mollard E., *L'innovation en agriculture : question de méthodes et terrains d'observation*, éditions de l'IRD, Paris, 362 p.

Le groupe de formation	
Points positifs	Inconvénients/difficultés
<p>Le principe d'apprendre en groupe est bien accepté, surtout quand les candidats sont d'un niveau social équivalent ou appartiennent à une entité sociale préexistante.</p> <p>La participation collective et régulière aux formations est relativement bien suivie.</p> <p>L'organisation collective des pisciculteurs va souvent au-delà du simple groupe de formation : des groupes d'entraide se forment, l'achat de matériel et l'accueil de l'animateur et des missions de suivi sont prétextes à la mise en place de cotisations nécessaires à l'entretien du groupe, des règlements intérieurs sont parfois rédigés...</p> <p>La présence de l'animateur pendant toute une semaine permet de toucher un maximum de personnes lors des formations répétées, tous n'étant pas disponibles en même temps pour toutes les activités.</p>	<p>Dans quelques villages, l'installation en premier lieu d'un notable en capacité de fournir d'importantes liquidités a contribué à donner à la pisciculture une image d'activité pour nantis et à décourager les candidats suivants.</p> <p>Une fois leur aménagement réalisé, certains pisciculteurs ne participent plus aux formations, considérant qu'ils n'en ont plus besoin.</p> <p>Le dynamisme d'un groupe peut évoluer avec le temps, notamment en cas de manque de nouveaux candidats : un futur bénéficiaire pourra se heurter à ses pairs déjà installés et moins enclins à se réunir, à participer à des formations ou à un groupe d'entraide et à enseigner les nouveaux pisciculteurs.</p> <p>Dans les groupes peu organisés, il est rare que les pisciculteurs se réunissent formellement entre eux en-dehors des missions des animateurs.</p> <p>Dans certains villages, les coffrages de systèmes de vidange appartiennent à une seule personne, qui en contrôle l'attribution et le prix de location.</p>

- **Mettre le pisciculteur au centre de la démarche**

À chaque étape d'intervention du projet, il est prévu que le pisciculteur intègre la démarche, il est sollicité et actif. Trois objectifs sont sous-entendus :

- permettre au pisciculteur de mieux s'approprier son aménagement et les techniques ;
- favoriser au maximum son apprentissage ;
- le mettre dans une situation où il sera effectivement en mesure de pérenniser son activité une fois le projet arrêté.

Sur le terrain, cela s'est concrétisé ainsi :

- La présence de plusieurs membres du groupe dès la première visite du bas-fond avec l'animateur. À chaque étape, l'animateur expose aux candidats l'objectif de l'activité et recueille les informations correspondantes. Les pisciculteurs doivent pouvoir être capables, à terme, d'expliquer pourquoi telle ou telle étape est nécessaire, sans d'ailleurs être forcément tous capables de la réaliser seuls. En 2003, la formalisation de la démarche d'aménagement<sup>11</sup>, reposant sur des principes itératifs (certaines étapes sont reprises afin d'affiner la définition du projet d'aménagement), est proposée en formation aux animateurs. Sans être directe-

<sup>11</sup> Voir annexe 2 : la démarche d'aménagement.

ment utilisé par les animateurs sur le terrain, ce schéma clarifiera leur mode d'intervention.

- Une discussion poussée avec le candidat au moment du choix de l'aménagement. Cette étape, primordiale, est basée sur un échange autour du schéma de prospection (voir infra), où figurent les données topographiques du bas-fond à aménager. Ces informations permettent de décider de la position des digues et des dimensions des futures digues. L'objectif est bien de ne pas imposer un projet au candidat mais de l'amener à comprendre quel(s) choix s'offrent à lui, en présentant les différentes options (taille des digues, coût du système de vidange, surface et production potentielles, etc.). Si l'idée de départ du candidat diffère de celle de l'animateur, ce dernier doit lui comparer les deux scénarios. En pratique, la proposition de l'animateur était souvent celle retenue.

Intégration des pisciculteurs dans la démarche	
Points positifs	Inconvénients/difficultés
<p>Meilleure appropriation par les pisciculteurs de la démarche de conception et du fonctionnement des aménagements, l'un des champs de compétences indispensables à une appropriation de l'activité.</p> <p>Instauration d'un climat de confiance entre projet et bénéficiaires.</p> <p>Appui à la formation des pisciculteurs, le séquençage de la conception permettait d'organiser le référentiel nécessaire, d'où une meilleure efficacité de la formation.</p>	<p>En début d'intervention, les candidats sans expérience en pisciculture n'ont aucun moyen de réellement débattre sur telle ou telle proposition. L'animateur, détenteur de la connaissance, est en position de force, et en présentant bien les choses peut « imposer » sa position sans la voir remise en question.</p> <p>Dans le cas d'étapes complexes comme l'étude topographique, la réalisation du travail par l'animateur reste essentielle, voire indispensable. En revanche, pour des opérations plus simples comme le sexage des poissons, la position de l'animateur est plus floue, dans la mesure où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il doit s'assurer de la qualité de l'opération, et donc intervenir un minimum dans son exécution ;</li> <li>- ses objectifs de production et les critères de qualité associés l'obligent parfois à prendre les devants et à « faire à la place de », afin que l'étang soit par exemple correctement empoissonné et que le pisciculteur puisse bien le valoriser sans prendre de retard sur son cycle de production.</li> </ul> <p>Des pisciculteurs profitent nettement de cette dualité en laissant faire le travail par l'animateur, souvent sous couvert de nouvelle formation.</p>

Le projet est donc face à deux types de problèmes. Un compromis permanent est à trouver entre la responsabilisation des pisciculteurs et l'imposition des critères de qualité des aménagements recommandés par le projet. Cependant, le contrôle de l'animateur reste indispensable pour s'assurer que les bénéficiaires adhèrent aux projets d'aménagement proposés. Rappelons qu'une discussion au siège du projet est systématique après les missions, et que des modifications sont parfois proposées aux pisciculteurs. Il est à noter également que, depuis quelques années, la présence de pisciculteurs expérimentés dans les villages oblige les animateurs à concilier leurs propositions avec des avis locaux davantage construits sur l'expérience.



- **Suivi des travaux par les pisciculteurs**

Le suivi de la qualité des travaux est indispensable pour l'obtention d'aménagements optimaux. Il fait partie intégrante du travail des animateurs lors de leurs missions, qui vérifient un ensemble de critères intervenant sur la qualité des digues, canaux et systèmes de vidange. Ces éléments ont d'ailleurs été repris dans une fiche technique élaborée en 2004. L'un des enjeux importants de la première phase était de transférer la responsabilité du suivi au pisciculteur, pour qu'il soit capable de détecter et de corriger des problèmes en cours de travaux grâce à des formations dispensées au fil des visites de chantiers avec l'animateur.

Cette responsabilisation est d'autant plus importante quand les pisciculteurs font appel à une équipe de tâcherons. Ces derniers peuvent être tentés de réduire leur charge de travail au détriment de la qualité de l'aménagement, comme cela se produisait en Côte d'Ivoire : dimensions non respectées, remblais de mauvaise qualité, etc.

À cette fin, deux voies ont été privilégiées :

- former et inciter les pisciculteurs à effectuer eux-mêmes le plus possible de suivis ;
- responsabiliser d'autres pisciculteurs dans le suivi via le contrat de tâcheronnage (voir infra).

Suivi des chantiers par les pisciculteurs	
Points positifs	Inconvénients/difficultés
<p>Le pisciculteur est rapidement sensibilisé au suivi de ses propres travaux, surtout si des erreurs sont pointées par l'animateur.</p> <p>Informations de base facilement assimilables par les pisciculteurs, suivi visuel à portée de tous.</p>	<p>Les pisciculteurs sont peu enclins à se déplacer pour suivre les chantiers des autres en l'absence d'animateur.</p> <p>Les pisciculteurs sont moins attentifs à certains éléments du chantier « non productifs », pourtant primordiaux. Ainsi, la largeur du trop-plein la pente interne de la digue ou la parfaite vidangeabilité font rarement l'objet d'une observation critique.</p>

- **La place particulière des femmes**

La pisciculture en Guinée, en grande partie en raison du difficile accès au foncier pour les femmes, est une activité déclarée comme masculine<sup>12</sup> bien que l'ensemble de la famille de l'exploitant y participe activement. Mais, de fait, la grande majorité des pisciculteurs sont des hommes, à qui s'adressent des animateurs masculins. Le rôle des femmes dans l'activité piscicole n'en est pas moins important, dans la mesure où :

- elles participent généralement à toutes les pêches, ainsi qu'à la vente des poissons ;
- elles jouent un rôle déterminant dans la décision d'investir en pisciculture.

<sup>12</sup> On recense moins de 10 % de piscicultrices.

D'autre part, elles montrent un réel intérêt à améliorer leur connaissance de la pisciculture, tout au moins pour mieux en comprendre les contraintes et les intérêts, mais aussi pour pouvoir seconder, le cas échéant, leur mari pisciculteur. Les principaux obstacles à leur formation sont cependant identifiés : manque de temps lié à un calendrier agricole déjà extrêmement chargé et difficulté de participer à des activités presque exclusivement masculines.

Dans ce contexte, le PPGF embauche début 2006 une animatrice à mi-temps, chargée d'enseigner à des femmes des connaissances de base sur la pisciculture : manipulation du système de vidange, reconnaissance et sexage des poissons, etc. Les femmes ont alors la possibilité de mieux comprendre la pisciculture, voire de réaliser elles-mêmes certaines opérations.

Le public est constitué avant tout de femmes de pisciculteurs et de piscicultrices, mais également de quelques femmes sans lien préalable avec l'activité. L'intervention de l'animatrice se fait en parallèle de celle des animateurs, et en théorie de manière indépendante.

Programme d'appui spécifique aux femmes	
Points positifs	Inconvénients/difficultés
<p>Contact facile avec l'animatrice.</p> <p>Fort intérêt d'apprentissage des connaissances de base sur la pisciculture (utilisation des ouvrages, tri des poissons, etc.) mais aussi d'opérations plus éloignées de leur implication habituelle, comme la fabrication de buses.</p> <p>Accueil positif de ces formations par les pisciculteurs, qui apprécient que leurs femmes aient quelques connaissances en la matière et reconnaissent leur capacité à les seconder.</p> <p>L'action de l'animatrice a visiblement relancé la dynamique d'installation dans au moins un village.</p>	<p>Calendrier agricole des femmes très chargé.</p> <p>En l'absence de piscicultrice, les formations doivent avoir lieu sur le site d'un pisciculteur, et donc avec son accord et éventuellement sa présence.</p>

Cette expérience a démontré tout l'intérêt d'appuyer des femmes en pisciculture avec une animatrice, en parallèle d'un appui « classique » aux pisciculteurs. Elle mériterait d'être testée à plus grande échelle. Dans l'idéal, chaque village pourrait recevoir simultanément un animateur et une animatrice, sans laquelle beaucoup de femmes restent ignorantes des techniques piscicoles. Dans le cas de femmes de pisciculteurs, cette approche permet également d'accroître les connaissances de l'ensemble de la famille : trop souvent, lorsque le pisciculteur, qui détient l'intégralité des connaissances, disparaît, plus personne n'est capable de bien valoriser les aménagements.

## Former des animateurs techniques compétents

### • Les rôles des animateurs

Principal lien entre le projet et les pisciculteurs, l'animateur a vocation à accompagner la dynamique d'acquisition de compétences des pisciculteurs en veillant à ce que cette dynamique ne dépende pas de lui. Il est à la fois technicien, animateur et catalyseur du développement de l'activité piscicole. En cela, son rôle est primordial, comme formateur bien sûr, mais également comme accompagnateur de l'organisation du groupe de pisciculteurs et médiateur lors de conflits éventuels. Il a de nombreuses responsabilités :

- sensibiliser les futurs candidats au niveau du village ;
- réaliser les études topographiques et les opérations de pré-aménagement ;
- former les pisciculteurs à la construction des ouvrages ;
- former les pisciculteurs aux différentes opérations piscicoles : tri des poissons, connaissance des quantités à empoissonner, manipulation des poissons, utilisation du matériel de pêche, etc. ;
- suggérer des formes d'organisation entre les pisciculteurs : entraide, cotisations, etc., aider à les évaluer et à les rendre plus adaptées ;
- intervenir en médiateur lors d'éventuels conflits freinant l'activité.

Exemples de conflits auxquels doit savoir faire face l'animateur :

Types de conflits	Exemples	Prévention/Réaction
Foncier	Intrafamilial : les membres d'une fratrie se disputent tout ou partie d'un bas-fond.  Extra-familial : un voisin exprime son désaccord vis-à-vis du projet d'aménagement. Il ne veut pas d'eau sur son coteau ou de canal creusé dans sa parcelle en aval du futur barrage.	Mettre tous les éléments techniques à disposition du pisciculteur (emprise de l'eau et des ouvrages).  Attendre la signature de l'attestation foncière (cf. partie « Contractualisation ») pour indiquer la place des futures digues.  S'assurer du dialogue entre le candidat et sa famille ou ses voisins.  Si le blocage persiste, encourager l'intervention d'autres pisciculteurs.
Entre pisciculteurs	Conflit entre deux membres ou d'un membre avec tous les autres.  Scission du groupe.	Réunir les pisciculteurs et provoquer la discussion. Voir si le désaccord n'est pas lié à un déficit d'information (problème fréquent dans les groupes récents).  Pointer les problèmes à résoudre.  Synthétiser les propositions.  Inciter à prendre une décision.
Autorités locales	Refus de signer le contrat d'ouverture.  Refus de signer l'attestation foncière.	Réunir les pisciculteurs et comprendre le fond du problème.  Réexpliquer l'objectif des documents.  Éventuellement se déplacer avec un pisciculteur auprès de l'autorité locale.

En cas de conflit ou de blocage, l'animateur doit respecter les règles suivantes :

- ne pas intervenir directement dans la négociation ;
- se conformer aux décisions des pisciculteurs, si cela n'entre pas en contradiction avec son propre travail ;
- ne pas effectuer de préparation des travaux sur un site si un conflit foncier persiste ;
- se tourner vers la coordination du projet en cas de blocage à l'échelle du groupe.

- **Choix et formation des animateurs**

*Choix des animateurs*

Les animateurs ont pour la plupart une formation universitaire (agronomie, socio-économie...) et sont âgés généralement de moins de 35 ans. Dans le cas du PPGF, l'un des animateurs était également pisciculteur dans un des villages d'intervention ; il avait été animateur dans un projet d'élevage de porcs, après avoir suivi une formation en élevage. Compte-tenu de leurs attributions, ils sont choisis en fonction de deux critères :

- Leurs aptitudes techniques

Un des tests de pré-embauche mesurait notamment l'habilité à utiliser la lunette topographique et à effectuer des calculs de dénivelés.

- Leurs qualités sociales

Il est en effet essentiel que les animateurs soient intégrés dans les villages d'intervention et qu'une relation de confiance s'établisse avec les bénéficiaires. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'ils devront être accueillis et nourris dans les villages, tout en proposant un modèle technique complexe faisant appel à des investissements importants.

Dans l'ensemble, le principe d'employer des animateurs techniques ayant une grande proximité avec les apprenants pour transmettre des connaissances techniques a été appliqué. Pour être capables de s'insérer dans la vie des villages de Guinée Forestière, ils étaient le plus souvent issus du même groupe ethnique que les pisciculteurs, ou d'un groupe très voisin.

*Formation*

Après embauche, les animateurs ont pu bénéficier d'une formation complète sur des techniques éprouvées en Côte d'Ivoire puis en Guinée. Ces formations se sont appuyées sur :

- des formateurs expérimentés ivoiriens ;
- une formation et un suivi des deux premiers chefs de projet, qui avaient également travaillé en Côte d'Ivoire ;
- des formations et des échanges de sensibilisation en Côte d'Ivoire puis en Guinée (la situation de la Côte d'Ivoire ne permettant plus d'y circuler facilement) ;

- des supports de formation déjà prêts : les fiches techniques du PPCO au début, amendées au fur et à mesure de l'évolution du PPGF.

Au-delà des techniques d'aménagement et piscicoles, les techniques d'animation (organisation d'une réunion, sensibilisation, gestion des conflits, etc.) constituaient un élément important de la formation des animateurs, surtout en début de projet.

#### *Fiches techniques*

Le principal support de formation des animateurs se compose des fiches techniques. Chacune décrit en détail les opérations liées à la construction d'un ouvrage, une opération piscicole ou un aspect spécifique d'animation. Elles se basent sur l'expérience de terrain engrangée à la fois en Côte d'Ivoire et en Guinée. Elles ont été rédigées et améliorées par les équipes successives du PPCO puis du PPGF, et se présentent le plus souvent sous forme de tableaux :

<b>Exemple de fiche technique : construction d'une buse en béton</b>				
	Étape	Pourquoi ?	Comment ?	Précautions à prendre
1.	Mise en place des moyens	Optimiser le travail suivant	Rassembler les agrégats et les outils	
2.	Démonter le moule	Préparer le montage	Bien séparer les différentes parties	
3.	Monter le moule		Bien assembler les différentes parties	Bien vérifier les dimensions finales
<i>Etc.</i>				

Chaque fiche a pour vocation d'être exhaustive au niveau technique. Elle doit permettre à son utilisateur d'éviter les erreurs potentielles liées à l'opération menée, que ce soit la construction d'une digue ou l'organisation d'une pêche.

En dehors des séances formelles de formation, les animateurs se sont également formés sur le tas, au fil des interventions de terrain et des appuis ponctuels de la coordination (chefs de projets, adjoints, puis cadres techniques). De l'aveu même des animateurs, compte-tenu du nombre et de la complexité des connaissances à maîtriser, ils n'étaient réellement opérationnels qu'après plusieurs mois d'immersion sur le terrain, la qualité de leur message s'améliorant grandement d'année en année. Un appui technique régulier se révèle indispensable pour accompagner cet apprentissage.

- **Organisation du travail de l'animation avec les groupes**

Un animateur se voit attribuer entre quatre et cinq villages (ou zones) d'intervention. Chaque semaine de travail correspond à une zone, dans laquelle il réside aux frais des pisciculteurs pendant 4 à 5 jours. Cette prise en charge correspond à un engagement des pisciculteurs par contrat avec le projet. Sociologiquement, cette organisation du travail de l'animateur, une semaine dans le village hé-

bergé par les pisciculteurs, le force à être complice du groupe<sup>13</sup>. La semaine est généralement organisée comme suit :

- lundi après-midi : arrivée au village. Visite des sites piscicoles avec un ou plusieurs pisciculteurs (bilan des travaux et cycles en cours) ;
- lundi soir ou mardi matin : réunion de programmation de la semaine ;
- mardi à vendredi : réalisation des activités (formations, études topographiques, tris de poissons, suivis de vidanges, etc.) ;
- vendredi après-midi : réunion de bilan/programmation. Sont évoquées les opérations à réaliser en l'absence de l'animateur et le programme proposé pour prochaine mission.

Rythme d'intervention mensuel dans les villages piscicoles	
Points positifs	Inconvénients/difficultés
<p>L'animateur peut travailler avec une bonne partie des pisciculteurs au cours de la semaine.</p> <p>Le rythme mensuel convient généralement bien aux pisciculteurs (une fréquence plus élevée a déjà montré ses limites, les pisciculteurs étant trop sollicités). Il laisse néanmoins du temps aux pisciculteurs pour travailler par eux-mêmes entre deux passages de l'animateur (avancée des travaux, achat de ciment, opérations piscicoles, etc.) et s'approprier les activités.</p>	<p>Ponctualité/présence des animateurs au village : ce système oblige à opérer un contrôle régulier de la présence des animateurs sur le terrain.</p> <p>Certains pisciculteurs s'appuient entièrement sur l'animateur pour réaliser leurs opérations piscicoles (sous couvert de formation), qu'ils ne font pas eux-mêmes en son absence.</p> <p>La conduite des groupes est entre les mains de l'animateur, laissé à lui-même.</p> <p>Au début, l'animateur cherche davantage à se former qu'à animer le groupe.</p>

• ***L'animateur : principal relais entre groupes de pisciculteurs et la coordination du projet***

Les responsabilités importantes et variées des animateurs dans les villages et leur relative liberté d'action imposent un suivi, un appui, une vigilance et un contrôle régulier de leurs activités menés par la coordination du projet<sup>14</sup>. À côté de leur formation à la base extrêmement importante et à ne pas négliger, il est important d'insister sur les aspects d'animation et de responsabilisation qui pourraient facilement être négligés face aux nombreuses techniques à apprendre.

<sup>13</sup> Déjà, dans un rapport d'évaluation du PPCO en 1999 de l'AFD, Borderon A. précise que « l'un des points forts de la démarche réside dans la durée des séjours des ACP auprès des pisciculteurs d'un groupement : de 7 à 8 jours pendant lesquels ils séjournent dans les villages en relation étroite avec les villageois ».

<sup>14</sup> O. Grosse insistait sur le double cycle d'acquisition de compétences à gérer au niveau des animateurs et des pisciculteurs (« Relecture économique des points critiques de la mise en place d'un réseau de compétences piscicoles. Cas du projet de l'APDRA-F au Cameroun », 13 p., Document de travail présenté à l'Atelier annuel de l'APDRA-F, Paris, 25 avril 2008).

Le technicien-animateur auprès des pisciculteurs	
Points positifs	Inconvénients/difficultés
<p>Toujours natifs de la région et le plus souvent de la même ethnie que les habitants des villages d'intervention, les animateurs contractuels, à la différence des fonctionnaires, n'ont globalement pas eu de problème d'intégration dans les villages et avec les groupes de pisciculteurs.</p> <p>Au-delà de leurs compétences techniques, leurs qualités d'animation sont bien sûr hétérogènes, mais les préceptes de base, de dialogue et d'accompagnement des initiatives des pisciculteurs, sont globalement bien respectés.</p> <p>Le suivi régulier de membres de la coordination de l'équipe permet d'appuyer le message des animateurs et d'éventuellement pointer des oublis ou lacunes. C'est aussi par ce suivi que les animateurs sont incités à poursuivre leur formation, tant au niveau des connaissances tacites que codifiées.</p>	<p>Un animateur maîtrisant la langue des villageois et de préférence de la même ethnie est nécessaire, ce qui implique un gros travail de formation pour du personnel ne se prédisposant pas <i>a priori</i> à ce genre de fonction.</p> <p>L'animateur doit théoriquement rester neutre au niveau du village et travailler de manière identique entre tous les pisciculteurs et aspirants à la pisciculture. En pratique, les relations des animateurs sont souvent privilégiées avec un ou deux pisciculteurs, ce qui influe, plus ou moins consciemment, sur les priorités de travail et le choix des nouveaux candidats.</p> <p>Les candidats entretiennent parfois un lobbying actif afin de capter l'animateur, y compris en dehors d'actions en commun. En pratique, le choix des interventions obéit en permanence à un compromis entre action individuelle et collective.</p> <p>La circulation des documents écrits (attestations foncières, schémas topographiques, contrats) de manière rigoureuse pose souvent problème (absence de copie pour le pisciculteur, non remontée de l'attestation foncière signée, etc.) et doit faire l'objet d'une vigilance constante de la part de la coordination du projet.</p> <p>La valorisation des formations déjà réalisées n'a pas été optimale : dans de nombreux villages, plusieurs opérations ont été réalisées régulièrement avec l'animateur, alors que les pisciculteurs étaient théoriquement capables de les faire par eux-mêmes ; ceci a cependant parfois permis une appropriation des techniques sur une base plus large.</p>

### La contractualisation

La démarche d'intervention présuppose que des contrats clairs et compris des différentes parties soient des préalables indispensables au développement de l'activité. Malgré une maîtrise faible du français dans les villages et un taux d'alphabétisation en français encore plus faible (les langues parlées ne sont pas davantage écrites), le principe du contrat écrit a été retenu à différents niveaux d'intervention, avec deux objectifs principaux :

- formaliser la responsabilisation des contractants ;
- officialiser et clarifier les engagements de chacun.

Trois documents, le contrat d'ouverture (l'attestation foncière et le contrat de tâcheronnage) étaient signés par les pisciculteurs aux termes d'une sensibilisation des pisciculteurs ou du groupe de candidats.

Document	Objectifs	Signataires
Contrat d'ouverture	Officialiser l'intervention du projet au village et impliquer les autorités locales, en précisant le rôle du groupe de pisciculteurs au niveau local. Spécifier les engagements du projet en termes d'intervention et de rendements. Responsabiliser les pisciculteurs sur un apprentissage en groupe. Assurer un bon accueil de l'animateur au village.	PPGF Groupe de pisciculteurs Pisciculteurs individuels Autorités locales
Attestation foncière	Attestation de propriété foncière d'un bas-fond aménageable en étang piscicole.	Propriétaire du bas-fond Membres de la famille du propriétaire. Propriétaires de parcelles voisines du bas-fond. Autorités du village ou du district. Autorités coutumières
Contrat de tâcheronnage	Détailler les travaux nécessaires à l'aménagement d'un site piscicole. Fixer le coût des travaux à réaliser avec le prestataire.	Propriétaire du bas-fond Tâcheron Autre pisciculteur du village. (PPGF)*

\*Le PPGF, garant de la qualité des aménagements, était signataire des premiers contrats. Cette signature a finalement été supprimée et remplacée par celle d'un autre pisciculteur, responsabilisé pour suivre l'avancée des travaux.

• **Le contrat d'ouverture**<sup>15</sup>

Il était présenté lors d'une réunion publique ; la signature se faisait dans un délai de 1 à 2 mois après cette présentation, afin de laisser le temps de la concertation et de la relecture.

Contrat d'ouverture	
Avantages	Inconvénients/difficultés
<p>Le contrat officialise l'intervention du projet et son engagement à réaliser régulièrement des formations auprès de tous les candidats.</p> <p>Il clarifie les engagements des pisciculteurs, et notamment la prise en charge l'animateur et l'absence de subvention de la part du projet.</p> <p>Il permet de se retirer d'un village si les efforts consentis n'aboutissent pas. L'appui a ainsi été stoppé dans quatre zones d'intervention en cours de projet.</p> <p>Même si le contrat n'est pas connu de tous, son contenu est assimilé par la majorité<sup>16</sup>.</p>	<p>Dans certains cas, le contrat a été perçu comme la condition pour accéder à l'appui du projet, et signé « à contrecœur ».</p> <p>Le contrat n'est pas nécessairement connu de tous les pisciculteurs du village, certains n'ayant pas été présents lors de sa signature.</p> <p>Les autorités locales hésitent parfois à signer, ou monnayent leur signature.</p>

<sup>15</sup> Annexe 3 : le contrat d'ouverture.



Concrètement, l'intervention du projet n'a pas été ralentie à cause de problèmes de contrats ; le plus souvent, les candidats en acceptaient facilement son contenu. Le contrat a parfois finalement été signé quelques mois après le début réel des missions des animateurs.

- **L'attestation foncière<sup>17</sup>**

Elle doit être signée après étude topographique et avant toute étape de préparation des travaux pour éviter le démarrage d'investissements sans garantie foncière. Sur les conseils d'un sociologue français<sup>18</sup>, les autorités locales signataires, au départ celle de la Communauté rurale de Développement<sup>19</sup>, ont été recentrées à un niveau inférieur, celui du village ou du district.

L'attestation foncière	
Avantages	Inconvénients/difficultés
<p>Elle oblige le candidat à discuter de ses projets piscicoles à sa famille et ses voisins en amont de toute construction. De nombreux conflits ont ainsi été prévenus.</p> <p>Elle a parfois révélé des conflits historiques entre familles d'un même village.</p>	<p>L'attestation n'a pas de valeur légale<sup>20</sup>.</p> <p>Tous les conflits ne sont pas prévenus : certains peuvent subvenir après le début des travaux, voire longtemps après en cas d'amélioration de l'existant (par exemple par le creusement d'un canal de dérivation).</p> <p>De nombreuses attestations n'ont pas été réalisées.</p> <p>Elle n'est pas à même de résoudre les conflits historiques.</p>

Si les premiers pisciculteurs citent l'outil et en reconnaissent l'utilité, on constate cependant dans les villages que les attestations ont eu tendance à être au fil du temps de moins en moins signées. Était-ce du fait des animateurs qui oubliaient de les proposer, ou de celui des candidats qui ne les réclamaient pas forcément ? Quelle qu'en soit la raison, ces attestations n'étaient pas spontanément produites, et un suivi plus rigoureux de la coordination du projet aurait sans doute été nécessaire pour qu'elles soient systématiquement fournies avant le démarrage proprement dit des aménagements. Toutefois, l'aspect négociation foncière faisait partie intégrante du discours « préventif » des animateurs et du projet, ce qui a concouru à limiter les conflits post-aménagement : aucun cas de remise en cause d'une construction n'a

<sup>16</sup> Un travail approfondi sur la perception du contrat au sein et à l'extérieur du groupe avait montré que l'ensemble du village avait bien intégré le contenu de ces contrats (Diallo L., 2003, « Diagnostic sur la démarche de responsabilisation des pisciculteurs vis-à-vis de l'aménagement », Mémoire de Master, Cnarc, Montpellier), 116 p.

<sup>17</sup> Annexe 4 : l'attestation foncière.

<sup>18</sup> Pescay M., Rapport de mission sur le PPGF, 2002.

<sup>19</sup> CRD : ses représentants, élus, correspondent avec le sous-préfet qui administre aussi la CRD, spécificité de la Guinée.

<sup>20</sup> Il est peut-être important de rappeler que le droit foncier officiel n'est pas appliqué ni applicable au niveau des villages, même si une reconnaissance du droit d'usage y est contenue.

été enregistré au niveau du projet. Aucun projet d'aménagement n'était proposé en cas de conflit foncier révélé au projet sur la parcelle à aménager.

Enfin, les particularités des aménagements piscicoles ont contribué à l'apparition de nouveaux types de négociations foncières, notamment l'échange de toutes petites surfaces (emprises d'une digue sur un coteau, échange de pieds de colatiers, etc.).

- **Le contrat de tâcheronnage<sup>21</sup>**

Un modèle de contrat, hérité d'un contrat existant au niveau du PPCO, détaille les travaux à réaliser et la rémunération correspondante. Il a été proposé par le projet pour la première fois en 2001, et a ensuite évolué en intégrant des outils (croquis de piquetage, calcul des volumes de digues) permettant d'affiner l'estimation des travaux.

De l'avis des pisciculteurs recueilli lors de missions de suivi ou d'enquêtes spécifiques, le contrat est un outil intéressant d'aide à la négociation avec les tâcherons. Pour l'équipe du projet, il est considéré à la fois comme un contrat de travail et comme un outil de responsabilisation des groupes dans le suivi des travaux. Le contrôle des travaux se faisait sur des bases précises et discutées au préalable, avec l'animateur mais également entre le pisciculteurs et le groupe des tâcherons, avec parfois l'entremise d'autres pisciculteurs ou du groupe. S'il a permis d'établir des relations sur des bases claires et d'éviter des surfacturations dans la plupart des cas, il n'a cependant pas empêché certains tâcherons ou pisciculteurs malhonnêtes de perdurer dans de mauvaises pratiques. Dans certains cas, le paiement du contrat étant proposé en trois tranches ; il n'était pas rare que les tâcherons gèrent mal les premières avances et se retrouvent dans l'impossibilité de terminer les travaux. Dans ce cas, de nouvelles discussions au-delà du contrat de base étaient nécessaires avec le pisciculteur.

Le contrat de tâcheronnage	
Avantages	Inconvénients/difficultés
<p>Le contrat pose les éléments de négociation de façon claire entre le pisciculteur et le contractuel.</p> <p>Il permet un suivi du coût des aménagements par le projet.</p>	<p>Contrat non utilisé « hors projet ».</p> <p>Les travaux nécessaires sont parfois sous-estimés, ce qui oblige à renégocier avec le tâcheron.</p> <p>Le principe des trois tranches pose parfois un problème au tâcheron en termes de gestion du travail (avances insuffisantes pour nourrir son équipe).</p> <p>Le contrat n'empêche pas les potentiels comportements malhonnêtes de la part des tâcherons (mauvaise qualité de remblai, sous-dosage du béton, abandon de chantier, etc.) ou des pisciculteurs (mauvaise alimentation des travailleurs, outils insuffisants, etc.).</p>

<sup>21</sup> Annexe 5 : le contrat de tâcheronnage.

La contractualisation, dans l'ensemble, a joué son rôle de renforcement de la légitimité d'intervention du projet et de construction de liens professionnels renforcés avec les pisciculteurs. Malgré leur forme écrite, ils constituaient des outils d'intervention intéressants pour le projet.

### **Les supports pour faciliter le transfert des connaissances**

Le projet a fait la promotion d'un certain nombre de supports écrits pour accompagner quelques étapes de la démarche. Deux documents, le schéma de prospection et le croquis de piquetage, venaient en appui de la conception de l'aménagement et permettaient de recueillir l'avis des pisciculteurs. Par ailleurs, il y a eu un essai de diffusion des fiches techniques utilisées par les animateurs auprès de certains groupes de pisciculteurs.

- ***Les schémas de prospection et croquis de piquetage***

Ces deux schémas font partie de l'arsenal de travail de base de l'animateur. Ils permettent respectivement de représenter le profil topographique du bas-fond étudié (prospection) et le positionnement des piquets sur le terrain indiquant les futurs ouvrages, ainsi que les hauteurs de terre à remblayer ou à déblayer au niveau de chaque piquet (découlant du piquetage).

Ces schémas sont utilisés comme bases de discussion avec le pisciculteur après prospection et piquetage. Ils font le lien entre les informations relevées sur le terrain et le projet du pisciculteur, et sont donc systématiquement explicités par l'animateur. Ils sont ensuite archivés au niveau du projet.

À partir de 2003, une copie de ces documents est laissée aux pisciculteurs. En 2005, en l'absence de chef de projet, cette pratique est cependant abandonnée par les animateurs et n'a pas été rétablie de façon systématique par la suite.

Toujours en 2003, le croquis de piquetage sert de base de négociation des contrats de tâcheronnage (*cf. supra*), en permettant de quantifier plus précisément les travaux. Un outil informatique calcule les volumes de remblai/déblai à partir du croquis et estime la charge de travail correspondante, qui peut être alors précisée dans le contrat. Si dans la pratique, ce système n'est évidemment pas reproductible au village, il permet au moins d'offrir davantage d'informations quantitatives précises pour les pisciculteurs appuyés.

Les schémas de prospection et croquis de piquetage	
Avantages	Inconvénients/difficultés
<p>Ils permettent une meilleure appropriation du projet d'aménagement par le pisciculteur, propriétaire du bas-fond.</p> <p>Ils sont appréciés des pisciculteurs pour la représentation du bas-fond sur le papier.</p> <p>Ils constituent des outils de négociations supplémentaires pour les questions foncières et les éventuels travaux contractuels.</p> <p>Ne contenant que des chiffres, ils sont faciles à lire, la lecture des chiffres étant plus répandue que celle des lettres.</p>	<p>Ces outils sont rarement consultés en l'absence de l'animateur.</p> <p>Les pisciculteurs ne les réclament pas forcément aux animateurs.</p> <p>Leur compréhension n'est pas universelle : le candidat a au moins besoin de savoir lire les chiffres.</p>

Si l'utilisation autonome de ces outils en village ne paraît pas aisée, cette option reste essentielle. Les pisciculteurs qui ont déjà assimilé le contenu des ces documents, ont compris via l'animation et la coordination du projet que le projet souhaite les impliquer au maximum dans la compréhension de la démarche. Le principe de la copie directement faite en cours de mission est évidemment la plus efficace et devrait être systématisée.

- **Les fiches techniques**

Au cours du PPGF, les fiches techniques reprises du PPCO et ayant servi à la formation des animateurs sont améliorées, d'autres ont été créées.

En 2004, dans un contexte difficile pour le projet, elles sont distribuées dans les villages dit « expérimentés » (ceux ayant reçu un appui dès le début du projet) dans des classeurs, afin de laisser des informations techniques sur le terrain. La démarche d'aménagement du projet, sous forme de diagramme, y est également intégrée.

Les fiches techniques	
Avantages	Inconvénients/difficultés
<p>Exhaustives quant au contenu technique.</p> <p>Disponibles pour les pisciculteurs.</p>	<p>Indigestes à un niveau villageois.</p> <p>Utilisation difficile en support de formation.</p> <p>Accessibilité locale du classeur parfois difficile, le classeur étant parfois accaparé...</p>

En l'état, ces fiches ne peuvent être considérées comme des outils de formation des pisciculteurs. Elles peuvent être potentiellement intéressantes au village, dans la mesure où elles laissent une référence disponible au niveau des pisciculteurs, mais n'ont pas la même vocation qu'un support de vulgarisation et, de fait, peu les consultent. Pour les formations de pisciculteurs, d'autres types d'outils plus simples et plus attractifs sont à trouver. En Côte d'Ivoire, il existait notamment un support de formation sur les empoisonnements (bâche bleue et poissons factices) qui aurait pu être

repris en Guinée, mais ces outils de vulgarisation étaient simples et ne répondaient pas aux questions de pisciculteurs déjà expérimentés.

- **Réflexions sur l'outil écrit en appui aux pisciculteurs**

L'utilisation de documents écrits dans une société largement basée sur l'oral et faiblement alphabétisée est très vite confrontée à ses limites :

- les supports écrits ne sont accessibles qu'à des personnes lettrées. Au niveau des pisciculteurs, seule une partie savent lire, et les autres ne peuvent pas forcément s'appuyer sur des membres de leur famille alphabétisés ;
- l'utilisation de l'écrit au quotidien est assez rare de façon générale, et les documents de projet laissés au village seront peu consultés en l'absence de demande spécifique ;
- le format des fiches techniques ne semble pas adapté à une utilisation régulière en village.

Néanmoins, ces différents documents peuvent jouer un rôle non négligeable dans la qualité de l'intervention :

- ils donnent un cadre dans lequel les animateurs doivent tenir leur discours sur le terrain ;
- l'écrit reste un support de la formation orale. Les informations peuvent ensuite se transmettre de pisciculteur à pisciculteur. Par exemple, certains candidats ont en tête les principaux éléments des contrats signés avec le projet, alors même qu'ils n'en ont pas connaissance ou qu'ils ne savent pas lire ;
- les documents laissés aux pisciculteurs sont des éléments supplémentaires de leur intégration dans le processus de réflexion autour des aménagements. Ils renforcent l'aspect sérieux et fiable que le projet veut avoir.

Au cours du PPGF, les fiches techniques, les différents contrats et les attestations foncières, auraient peut-être mérité d'être regroupés plus formellement dans des classeurs au niveau des villages. Les fiches techniques, en l'état, restent un bon élément pour la constitution de références techniques solides, mais ne répondent pas à la question : quels sont les véritables outils de vulgarisation que des pisciculteurs peuvent s'approprier et reproduire ?

## **ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES**

---

Des huit ans d'intervention du PPGF, nous pourrions retenir les éléments suivants :

- l'outil de type « contrat » est extrêmement positif au niveau du projet. Il accroît la confiance des relations du projet avec les producteurs en apportant des garanties et des cadres pour la négociation ;
- travailler avec des animateurs-techniciens locaux dans les villages et sur la base de séjours de plusieurs jours facilite le contact et les formations et permet d'entretenir des rapports de confiance avec les pisciculteurs ;

- le suivi des animateurs n'est pas à négliger, tant sur le plan de leur propre formation que sur des aspects administratifs (retour de documents signés), mais également pour légitimer leur position tout en l'équilibrant face à des bénéficiaires en attente d'appui ;
- intégrer les pisciculteurs à toutes les étapes d'intervention, y compris en amont des constructions d'étangs, est primordial. La confiance des pisciculteurs en est renforcée ; ils s'approprient mieux leurs aménagements et atteignent un degré d'autonomie plus élevé ;
- l'intervention de terrain est sans cesse affaire de compromis, entre l'appui individuel et collectif d'une part, et entre responsabilisation et accompagnement d'autre part. Être trop « paternaliste » poserait rapidement le problème de l'autonomie individuelle des producteurs. À l'inverse, une trop grande indépendance entre animateurs et candidats, en particulier au début de l'intervention, aurait des conséquences sur la qualité des formations et des productions de poissons ;
- les outils de formation des animateurs sont au point, mais d'autres supports adaptés aux pisciculteurs restent à créer ;
- l'utilisation des supports écrits dans une culture fondamentalement orale n'est pas inutile, loin de là : le contenu de ces supports est parfois retenu et diffusé malgré la barrière du rapport aux écrits en français ;
- Des formations spécifiques destinées aux femmes, y compris celles non piscicultrices, méritent d'être envisagées à grande échelle.

## CONCLUSION

---

Forte d'une quinzaine d'années d'expérience et de huit ans d'intervention en Guinée, l'APDRA-F a mis en œuvre un bagage technique et opérationnel intéressant et propre à installer un réseau de producteurs piscicoles durablement implantés. Les grands principes d'intervention en sont les suivants :

- un appui de formation dans la durée ;
- une implication maximale des pisciculteurs durant toutes les phases de l'activité ;
- une approche collective de la formation.

Il a ainsi été prouvé qu'il est possible de créer une activité piscicole rentable en conditions paysannes et sur des bases saines d'investissement.

De plus, la volonté de l'améliorer et le recul sur cette intervention permettent d'identifier certaines contraintes ou possibilités d'ouverture qui seront bénéfiques à de futurs projets du même type.

Paradoxalement, cette action initiée par l'APDRA-F est confrontée à son propre succès. La pisciculture qu'elle propose étant rentable et accessible, de nombreux agriculteurs souhaitent s'y investir et sont à la recherche d'un appui technique. La profession actuelle, disposant de moyens humains et financiers limités, n'est pas en mesure de répondre à toutes ces demandes. À travers le PPGF, l'APDRA-F a en quelque sorte créé une demande qui ne paraît pas pouvoir être correctement satisfaite aujourd'hui sans une intervention extérieure de type projet.

La réflexion sur les suites à donner doit notamment prendre en compte maintenant le rôle des professionnels, dans un contexte où l'organisation professionnelle ne peut être que très jeune et inexpérimentée vu la nouveauté de l'activité et la grande dispersion de la demande. Sur la fin du PPGF, le projet a bien essayé de lancer de nouvelles voies de diffusion de la pisciculture<sup>22</sup>, notamment en travaillant avec la nouvelle association régionale représentant la profession piscicole. Les résultats qualitatifs en découlant, intéressants, ne laissent aucun doute : les quelques centaines de pisciculteurs installés ne sont pas aujourd'hui en mesure d'accompagner à grande échelle le développement d'une pisciculture de qualité. D'un autre côté, le manque récurrent de moyens des services officiels et leur inaptitude à se mettre au service des demandes des pisciculteurs dans une démarche telle que décrite ici, laissent envisager de nouvelles actions de formation, accompagnées d'installations de pisciculteurs à plus grande échelle. Toutes ces actions devraient être conçues au service d'un objectif ambitieux : favoriser l'émergence d'une profession piscicole régionale à même de se prendre en charge et de satisfaire les attentes en matière de développement de la pisciculture sur la Guinée Forestière.

---

<sup>22</sup> Halftermeyer S., *Le PPGF : expériences d'appui à la diffusion locale d'une pisciculture de qualité*, APDRA-F, 2008.

# **ANNEXES**

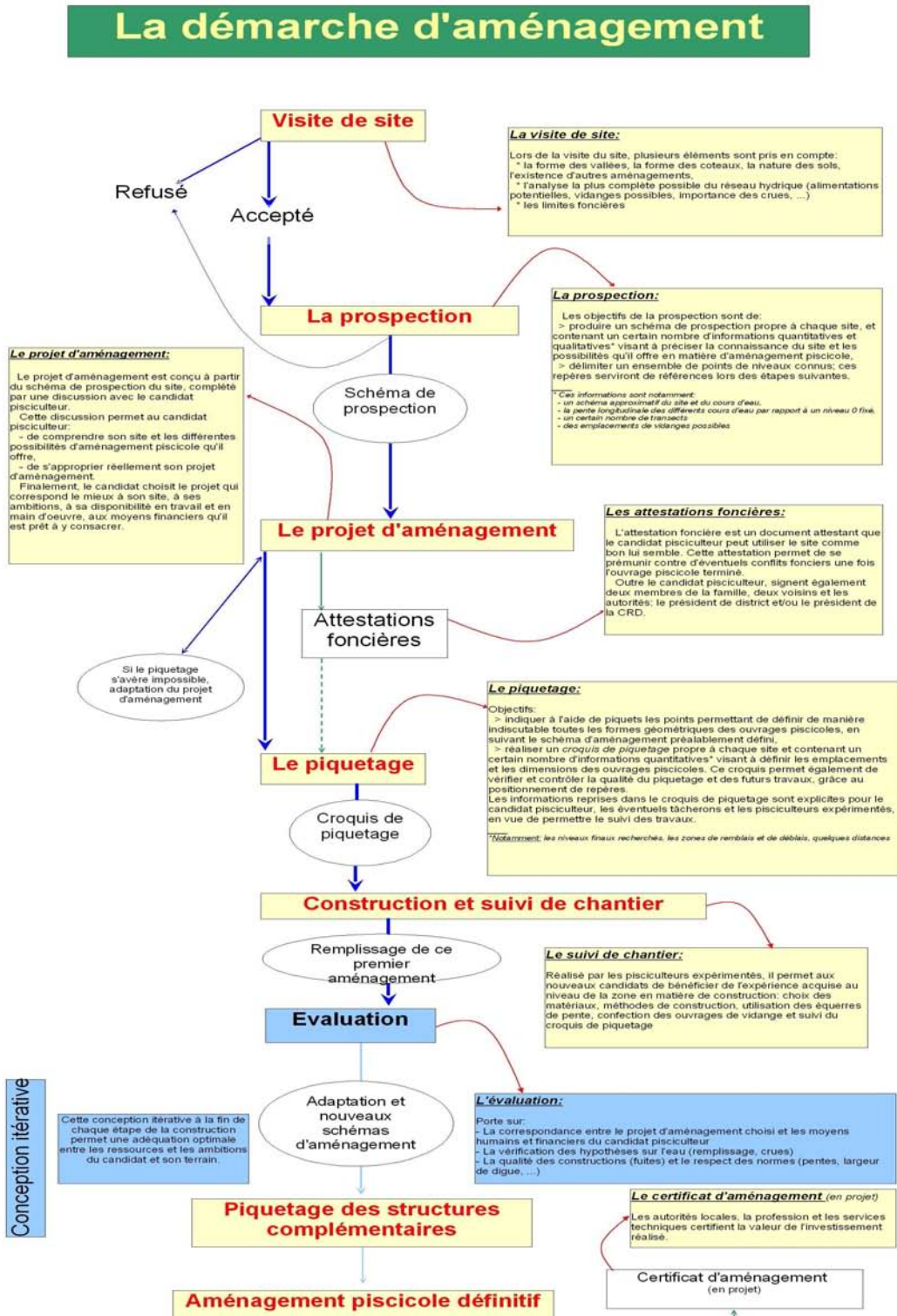




## Annexe 1 : Liste des fiches techniques utilisées au cours du PPGF

FICHES TECHNIQUES	Techniques d'aménagement	Techniques piscicoles	Animation
PPCO 1999	<p>Confection des pentes Fabrication du béton Fabrication de la buse et de son couvercle Confection de la semelle Fabrication d'un étage de moine Fabrication d'un moine en bloc Utilisation des rainures du moine</p>	<p>Pêche Empoisonnement d'un étang de fingerlings Sexage des Tilapias Pêche de contrôle Transport des poissons sans oxygène Transport des poissons avec oxygène Équilibre avec les différents fertilisants Comment raisonner sur les quantités de fertilisants ?</p>	<p>Un outil, l'approche individuelle Les fonctions et attitudes d'un animateur de réunion Un outil : la réunion Conduite d'une réunion de sensibilisation Conduite d'une réunion de concertation Appui à la négociation Aide à la préparation d'une réunion d'ouverture</p>
Améliorées	<p>Fabrication du béton Fabrication d'une buse et de son couvercle Fabrication d'un étage de moine Fabrication du premier étage de moine Pose de la semelle</p>		
Créées	<p>Moules de moine/buse : dimensions et critères de qualité Suivi de construction Fabrication d'une équerre de pente Élaboration du schéma d'aménagement Suivi des aménagements Suivi de construction Comment aménager son trop-plein ?</p>	<p>Comment produire des bons alevins de Tilapia ? Comment produire des fingerlings sexables de Tilapia ? FT Comment calculer mes besoins d'empoisonnement pour les étangs de production ? La gestion de reproduction de l'Hétérotis Comment produire des bons alevins de Tilapia ? Comment produire des fingerlings sexables de Tilapia ? Comment calculer mes besoins d'empoisonnement pour les étangs de production ? Comment améliorer sa production de poisson grâce à la fertilisation ?</p>	

## Annexe 2 : La démarche d'aménagement



## Annexe 3 : Le contrat d'ouverture

Contrat entre le PPGF et une zone piscicole

(ce contrat reprend et précise le premier contrat signé avec le groupe de ..... et le Projet Piscicole de Guinée Forestière - PPGF en date du .../.../200..)

### **Chaque pisciculteur et candidat du groupe s'engage individuellement :**

- à réaliser la pisciculture selon les consignes du PPGF avec ses propres moyens (sans aucune subvention) ;
- à prouver la propriété foncière de son domaine, en remplissant le formulaire d'attestation foncière fourni par le PPGF et validé par le président de district et par le représentant du conseil des Sages ;
- à participer à toutes les formations qui lui sont nécessaires ou à assurer de lui-même les rattrapages d'une formation qu'il n'aurait pas pu suivre ;
- à se soumettre aux règles que le groupe décide en vue de faciliter l'apprentissage de la pisciculture.

### **Le groupe de pisciculteurs et de candidats s'engage :**

- à faciliter le travail du projet en sélectionnant les candidats les plus motivés et en travaillant en groupe avec les animateurs ;
- à assurer l'hébergement et la nourriture de l'animateur durant son séjour sur la zone comme les candidats le feraient pour un de leur fils ;
- à se donner les moyens de bénéficier solidairement de toutes les formations du PPGF, en spécialisant des pisciculteurs sur les fonctions qui le nécessitent ;
- à prendre le relais du PPGF en matière d'aménagement, en spécialisant un ou plusieurs candidats à la fonction d'aménagiste ;
- à accueillir tout nouveau candidat à la pisciculture qui accepte de se plier aux règles du groupe et à faire la promotion de la pisciculture au niveau de la zone ;
- à assurer la diffusion des informations et des techniques qu'il aura apprises avec le projet ;
- à produire un poisson compétitif sur le marché local ;
- à verser l'argent nécessaire pour l'achat des coffrages des ouvrages de vidange et des filets de pêche ;
- à assurer la diffusion des différentes espèces de poissons et à se réapprovisionner (avec leurs propres moyens en une espèce si celle-ci venait à disparaître) ;
- à prendre soin de la lunette quand elle se trouve sur la zone.

### **Le projet s'engage :**

- à assurer la garantie technique et toutes les formations techniques et théoriques pour permettre la mise en œuvre d'une pisciculture fonctionnelle. Pour un barrage fermé, un rendement de 1t/ha/an, avec 70 % de Tilapia de 300g/poisson, et 30 % d'Hétérotis de 2kg/poisson ;
- à garantir une présence suffisante de l'animateur sur la zone (au minimum une semaine par trimestre) ;
- à ce que l'animateur accepte de s'adapter aux conditions d'existence du groupe (nourriture, etc.) ;
- à prêter une lunette topographique, lorsqu'un membre du groupe aura été formé à l'aménagement ;
- à garantir le premier empoissonnement de la zone dans les différentes espèces de poissons ;

- à appuyer l'émergence d'une organisation locale de professionnels de la pisciculture ;
- à sensibiliser les autorités locales sur l'appui qu'elles peuvent apporter à l'émergence de la pisciculture (foncier, vol).

Chacune des parties s'engage à respecter le présent contrat. Celui-ci est valable de la date de signature de toutes les parties jusqu'à fin novembre 2005, sous réserve d'une prolongation éventuelle du projet.

Fait à N'Zérékoré, le :

Le groupe de pisciculteurs et de candidats

Le Président de district

Le Président de la CRD

Le Sous Préfet

Le PPGF

*NB : Annexe au présent contrat ci-jointe : liste des acquis obtenus au cours durant le premier contrat.*

## Annexe 4 : L'attestation foncière

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE TRAVAIL – JUSTICE – SOLIDARITÉ  
 PRÉFECTURE DE \_\_\_\_\_ CRD DE \_\_\_\_\_ DISTRICT DE \_\_\_\_\_

### Attestation foncière

Monsieur \_\_\_\_\_ certifie que le bas-fond situé au lieu-dit : \_\_\_\_\_, qu'il souhaite aménager en étang piscicole, lui appartient et qu'il est libre de l'aménager comme bon lui semble.

Origine du bas-fond :

Mode d'acquisition <sup>1</sup>	De qui ? (nom et lieu <sup>2</sup> )	Depuis quand ?	Pour quelle durée <sup>4</sup> ?

Visa de deux voisins (sur le bas-fond et les coteaux adjacents) :

1°- M. \_\_\_\_\_ ;

2°- M. \_\_\_\_\_ ;

Visa de deux membres de la famille (« anciens », chef de « grande famille » ou

lignage) :

3°- M. \_\_\_\_\_ ;

4°- M. \_\_\_\_\_ ;

Visa des autorités :

Chef de secteur (si le village correspond à un secteur) :

- M. \_\_\_\_\_ ;

Président de District :

- M. \_\_\_\_\_ ;

Responsable du Conseil des Sages :

- M. \_\_\_\_\_ ;

Autres autorités (éventuellement : CRD, ...)

- M. \_\_\_\_\_ ;

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature du détenteur du bas-fond : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Cas possibles : héritage, don (à quelle occasion ?), achat, mise en gage, « attribution », défrichement (sans demande),...

<sup>2</sup> Lien de parenté ou autre

<sup>3</sup> Année (approximativement pour les cas très anciens)

<sup>4</sup> Durée « illimitée », ou bien autres cas éventuels

## Annexe 5 : Contrat de tâcheronnat pour la construction d'étangs piscicoles

*Préambule : ce contrat est une proposition du PPGF en vue de faciliter un travail harmonieux entre les tâcherons, les pisciculteurs et le PPGF. Le projet est ouvert à toutes modifications de son contenu.*

Entre, M. \_\_\_\_\_ Pisciculteur à \_\_\_\_\_ et  
M. \_\_\_\_\_ Tâcheron, domicilié à \_\_\_\_\_.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article I : Objet du contrat**

M. \_\_\_\_\_, s'engage à réaliser les travaux d'aménagement d'un étang/barrage piscicole suivant en respectant les normes de qualité et en suivant le croquis de piquetage du site

### **Article II : Contenu des travaux**

- Tâche obligatoire. Nettoyage de l'emplacement de la digue : enlever les arbres morts ou vivants, les racines et autres débris végétaux (terre noire végétale et tourbeuse) et à labourer tout l'horizon superficiel.

- Tâche obligatoire. Terrassement de la digue du barrage et confection des pentes uniquement avec de la terre de qualité (pas de terre végétale) et sans morceaux de bois ou de cailloux divers. La construction doit se faire par couches de 30cm sur toute l'embase de la digue en respectant les pentes.

\* Longueur \_\_\_\_\_ Hauteur maximale \_\_\_\_\_  
\* Largeur à la base \_\_\_\_\_ Largeur au sommet \_\_\_\_\_

- Tâche obligatoire. Creusement du trop-plein :

\* Longueur \_\_\_\_\_ Largeur \_\_\_\_\_  
\* Hauteur maximale \_\_\_\_\_

NB : si le trop-plein n'est pas à la charge du tâcheron, le pisciculteur est responsable en cas de rupture de la digue en cours ou après la construction. Sur les rivières importantes, il est interdit de signer un contrat avec le tâcheron sans le responsabiliser sur le trop-plein.

Travaux en option :

- Étangs de service : OUI - NON

\* Surface \_\_\_\_\_ Nombre : 1 - 2 - 3 - plus

- Creusement du canal de vidange : OUI - NON

\* Longueur \_\_\_\_\_ (largeur égale à deux fois la largeur des buses)

- Creusement d'un canal de contournement : OUI - NON

\* Longueur \_\_\_\_\_ Largeur \_\_\_\_\_  
\* Profondeur maximale \_\_\_\_\_

- Confection des Buses : OUI - NON

\* Nombre \_\_\_\_\_

- Confection du Moine : OUI - NON

\* Nombre \_\_\_\_\_ (le haut du moine s'arrête 15cm sous le haut de digue).

**Article III : Contrôle des travaux**

L'ensemble des travaux à réaliser est signalé par des piquets mis en place par le projet, sur lesquels figurent les indications de hauteur de terre à mettre ou à creuser. Le tout figure dans le croquis de piquetage du site.

M. \_\_\_\_\_, s'engage à respecter ces consignes et à ne pas signer un contrat sans croquis de piquetage.

Le contrôle du travail sera effectué par \_\_\_\_\_, pisciculteur à \_\_\_\_\_, que le groupe de pisciculteurs responsabilise sur ce suivi de chantier.

Le tâcheron accepte de suivre les recommandations du pisciculteur ; en cas de litige, le différend sera exposé au PPGF qui tranchera.

En cas de non-respect, le pisciculteur peut faire arrêter le travail et fait appel au chef d'équipe pour remédier aux erreurs. Le groupe de pisciculteurs est responsable de l'application des consignes, le pisciculteur devra honorer ses engagements financiers

**Article IV : Montant des travaux et échéancier**

Le montant total des travaux s'élève à 

..... ..... GNF
--------------------

M. \_\_\_\_\_, s'engage à verser :

- \* Une avance de \_\_\_\_\_,
- \* Un règlement intermédiaire de \_\_\_\_\_, quand \_\_\_\_\_
- \* Le solde de \_\_\_\_\_, à la fin des travaux lorsque le projet aura avec le pisciculteur vérifié la qualité de l'aménagement.
- \* à nourrir l'équipe de travailleurs : OUI - NON
- \* à loger les travailleurs : OUI - NON
- \* à fournir les outils : OUI - NON

M. \_\_\_\_\_ M. \_\_\_\_\_

Pisciculteur. Tâcheron.

M. \_\_\_\_\_ M. \_\_\_\_\_

Pisciculteur chargé du suivi du chantier. Président du groupe des pisciculteurs de la zone.

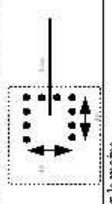
Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

en 2 exemplaires (groupe de pisciculteurs, tâcheron).



## Annexe 6 : Exemple de fiche technique

### FICHE TECHNIQUE – POSE DE LA SEMELLE

N°	ÉTAPE	POURQUOI ?	COMMENT ?	PRÉCAUTIONS À PRENDRE
1	Mise en place des moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer près de soi tout le matériel nécessaire à la construction.</li> <li>- pour ne pas interrompre le déroulement de l'opération et rechercher un objet oublié par inadvertance (verts de temps).</li> <li>- pour une efficacité de travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Essayer :</li> <li>- un sac ou une brouette</li> <li>- 1 sac de ciment, 2 brouettes de sable, 2 brouettes de gravier,</li> <li>- une tabouche de forme, une pelle ou une daba,</li> <li>- 10 fers à béton ou tout objet métallique (vitrilles machettes rouillées, morceaux de fer long etc.).</li> <li>- Si l'un du bas-fond gêne les opérations, mettre une digotte en amont de la semelle et faire un sillon parallèle à la tranchée de buses. Ainsi l'eau sera dérivée et le travail facilité.</li> <li>- Tracer un carré de 1m de côté.</li> <li>- Faire en sorte que le piquet de semelle soit entre la grosse digue et la semelle.</li> <li>- Creuser 25 cm de terre (épaisseur de la semelle).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier qu'aucun élément ne manque.</li> </ul>
2	Creusage du sol (le trou de la semelle étroit de 20 à 25 cm)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour que la semelle du moine soit solidement ancrée dans le sol dur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tracer un carré de 1m de côté.</li> <li>- Faire en sorte que le piquet de semelle soit entre la grosse digue et la semelle.</li> <li>- Creuser 25 cm de terre (épaisseur de la semelle).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se munir d'un petit gabarit de 25 cm.</li> <li>- Éviter de dépasser ces mesures car le béton risque de ne pas suffire pour atteindre le niveau recherché de la semelle.</li> <li>- Respecter la forme.</li> </ul>
3	Dosage du béton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour obtenir une semelle solide et durable.</li> <li>- Pour que le béton, une fois sec, respecte les dimensions de la semelle.</li> <li>- Pour remplir le trou et former la semelle.</li> <li>- Pour former la semelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le dosage :</li> <li>- 1 sac de ciment,</li> <li>- 2 brouettes de sable,</li> <li>- 2 brouettes de gravier</li> <li>- Voir fiche de démonstration « Fabrication du béton ».</li> <li>- Verser le béton dans le trou.</li> <li>- « Tâtonner » avec la pelle pour que le béton s'incruste bien dans le trou et se tasse bien.</li> <li>- Laisser la surface avec une tabouche ou une truelle.</li> <li>- Vérifier que la partie supérieure de la semelle est au niveau prévu par le piquetage.</li> <li>- Vérifier, si possible avec un niveau de maçon, que la surface de la semelle est bien horizontale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si la semelle n'arrive pas au niveau recherché, mettre des cailloux de grosseurs diverses pour lever le niveau du béton.</li> </ul>
4	Fabrication du béton dans le trou	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour que la surface de la semelle et le fond de la buse soit au même niveau.</li> <li>- Pour assurer un meilleur ancrage semelle-buse (deux éléments bien solidaires).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Placer la buse perpendiculairement à la semelle (à l'endroit du piquet).</li> <li>- Poser la buse sur la semelle en cre humidifié de manière à avoir un chevauchement d'au moins 10 cm.</li> <li>- Enfoncer par petites touches la buse de manière à ce que le fond de la buse soit au même niveau que la surface de la semelle.</li> <li>- Faire en sorte qu'il y ait une légère pente (d'épaisseur de 1 cm) entre les 2 extrémités de la buse pour assurer le vidage.</li> <li>- Attendre 24 H pour que la semelle sèche, bricisse et soit prête à supporter le moine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La première buse et ses couvercles doivent être toujours prêts avant d'entamer le collage du béton de la semelle.</li> </ul>
5	Mise en place des fers à béton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour transformer le béton simple en béton armé.</li> <li>- Pour assurer un meilleur ancrage du moine qui va être coulé sur la semelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre 10 fers à béton en formant un carré de 40 cm sur 40 cm.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différents fers plantés doivent être verticaux.</li> </ul>
6	Poser la première buse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour que le béton prenne bien et pour qu'il soit bien solide.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laisser sécher le béton pendant 24H avant de poser le moine.</li> </ul>	
7	Mise en place des fers à béton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour transformer le béton simple en béton armé.</li> <li>- Pour assurer un meilleur ancrage du moine qui va être coulé sur la semelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre 10 fers à béton en formant un carré de 40 cm sur 40 cm.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différents fers plantés doivent être verticaux.</li> </ul>
8	Période d'attente	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour que le béton prenne bien et pour qu'il soit bien solide.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laisser sécher le béton pendant 24H avant de poser le moine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différents fers plantés doivent être verticaux.</li> </ul>

## BIBLIOGRAPHIE

---

APDRA-F, 2002, « Techniques de pisciculture : l'aménagement des étangs piscicoles » : CD du *Mémento de l'agronome*, Cirad-Gret-MAE, texte supplémentaire n°123, 27 p.

APDRA-F, 2002, « Techniques de pisciculture : gestion technico-économique des étangs » : CD du *Mémento de l'agronome*, Cirad-Gret-MAE, texte supplémentaire n°122, 24 p.

APDRA-F, 2003, *Rapport annuel d'activités du Projet Piscicole de Guinée Forestière*, DNAPC, Conakry et APDRA-F, Massy, France, document de projet, 48 p.

APDRA-F, 2004, *Rapport annuel d'activités du Projet Piscicole de Guinée Forestière*, DNAPC, Conakry et APDRA-F, Massy, France, document de projet, 64 p.

BARTHES V., 2007, *Étude de la rentabilité de l'activité piscicole*, juin 2006-avril 2007, N'Zérékoré, PPGF, 16 p.

BIGOT Y., SOUMAH Y., 2003, *Élaboration de base d'échantillonnages des exploitations agricoles en pays Guerze*, N'Zérékoré, IRAG, 15 p.

BORDERON A., 1999, *Programme de Développement de la Pisciculture Continentale Artisanale en Côte d'Ivoire*. Évaluation du PPCO, Paris, AFD, 33 p.

BOUILLON S., 2002, *Étude du système agraire du village de Konipara dans la sous-préfecture de N'Zérékoré en Guinée Forestière, Guinée-Conakry, N'Zérékoré* : mémoire de fin d'études INA-PG.

CHAMOIN J., 1996, *Étude préparatoire au lancement d'une phase pilote d'encadrement de la pisciculture rurale dans la région du Centre-Ouest*, Montpellier : Mémoire de stage Master spécialisé en maîtrise de l'eau, Engref, 57 p.

COULIBALY M., OSWALD M., *Place de la pisciculture dans un système agraire forestier de Côte d'Ivoire, Gagnoa* : Atelier national sur les bas-fonds, organisé par le Centre national de Recherche Agronomique (CNRA) et le Consortium Bas-fonds, 13-15 janvier 1999, 12 p.

DARRE J.-P., 1999, « La production de connaissances dans les groupes locaux d'agriculteurs », in Chauveau J.-P., Cormier-Salem M.-C. et Mollard E., *L'innovation en agriculture : question de méthodes et terrains d'observation*, Paris, éditions de l'IRD, 362 p.

DHIVERS V., 1994, *Le système agraire de la région de Gnatroa* (Centre-Ouest ivoirien), Paris, Mémoire de DESS, l'edes.

DIALLO L., 2003, *Diagnostic sur la démarche de responsabilisation des pisciculteurs vis à vis de l'aménagement*, Montpellier : Mémoire de Master, Cnearc, 116 p.

GRAUGNARD G., QUIBLIER V., Note de synthèse du module de formation : « Introduction à la capitalisation d'expériences », juillet 2006, 24 p.

GROSSE O., *Relecture économique des points critiques de la mise en place d'un réseau de compétences piscicoles. Cas du projet de l'APDRA-F au Cameroun*, Paris : document de travail présenté à l'Atelier annuel de l'APDRA-F, 25 avril 2008, 13 p.

HALFTERMEYER S., 2008, *Le PPGF : expériences d'appui à la diffusion locale d'une pisciculture de qualité*, Paris, document interne APDRA-F, 15 p.

HENDERSON E., 2002, *Diagnostic du système agraire du village de Gbötöye, en Guinée Forestière, N'Zérékoré*, INA-PG, stage 2<sup>e</sup> année césure, 30 p.

KOLIE G., 2003, *Impact de l'intégration de la pisciculture sur plusieurs systèmes de production à Konipara, Guinée Forestière, N'Zérékoré*, mémoire de fin d'études Institut Valéry Giscard d'Estaing de Faranah.

OSWALD M., « La pisciculture, une diversification complémentaire des économies de plantations », Paris, in : *Diversification des économies de plantations*, coordinateur Ruf F., à paraître.

OSWALD M., GLASSER F., SANCHEZ F., "Reconsidering rural fish farming development in Africa", New York, USA, P454-470 vol. II, in *Tilapia Aquaculture, Proceedings from the Fourth International Symposium on Tilapia in Aquaculture*, Orlando, Florida: Ed. Fitzsimons K., NRAES, November 9-12,1997, 13 p.

PESCAY M., 2002, Rapport de mission sur le PPGF.

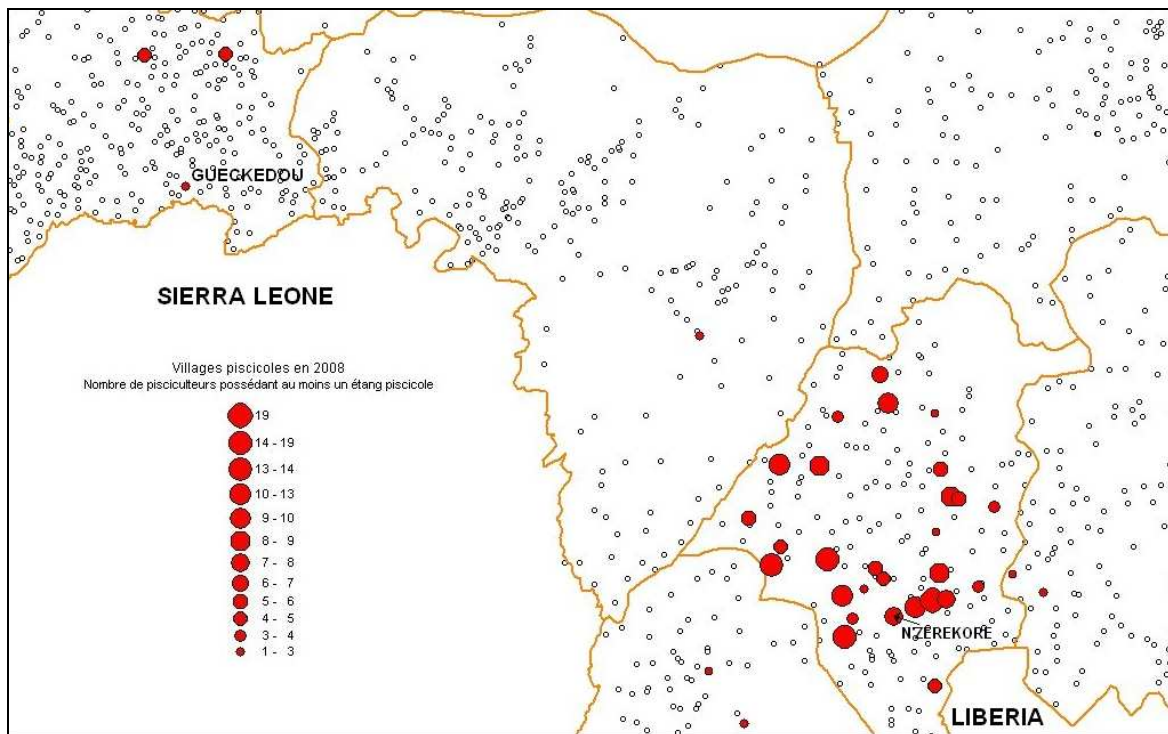
PRIER A., 2001, *Diagnostic de systèmes agraires du village de Kéléma en Guinée Forestière, N'Zérékoré*, Istom, Mémoire de fin d'études.

VILLEVAL P., LAVIGNE DELVILLE Ph., 2004, *Capitalisation d'expériences... expérience de capitalisations*. Comment passer de la volonté à l'action ? Traverses n°15, Handicap International/Gret, Paris, 49 p.

### Guinée : vue générale



### Villages piscicoles en 2008



- 
- Traverses n° 1.** *Création, appui, renforcement d'opérateurs intermédiaires. Synthèse du séminaire interne du Gret sur les opérateurs intermédiaires.* Par Philippe Lavigne Delville, Gret (décembre 1997).
- Traverses n° 2.** *Dispositifs d'appui aux petites entreprises en Afrique. Évolution historique et défis actuels.* Par Michel Botzung, Gret (avril 1998).
- Traverses n° 3.** *Institutionnalisation des réseaux d'épargne-crédit : une construction sociale à concevoir. Études de cas en Guinée et au Bénin.* Par François Doligez, Iram (janvier 1999).
- Traverses n° 4.** *Stratégies et instruments du développement à l'échelle locale. Examen comparatif à partir du cas burkinabè.* Par Patrick Freudiger, Jean-Pierre Jacob et Jean-David Naudet (février 1999).
- Traverses n° 5.** *Comment allier efficacité technico-économique et efficacité sociale ? Enseignements d'un projet en santé animale au Cambodge.* Par Diane Intartaglia, VSF (juillet 1999).
- Traverses n° 6.** *Renégocier les règles collectives en irrigation. Autour de l'intervention de Cicda à Urcuqui (Équateur).* Par Frédéric Appolin et Xavier Peyrache [Cicda] et par Philippe Lavigne Delville [Gret] (juillet 1999).
- Traverses n° 7.** *La coopération décentralisée, légitimer un espace public local au Sud et à l'Est.* Par Bernard Husson, Ciedel (juillet 2000).
- Traverses n° 8.** *Des instances paritaires pour gérer des ressources communes ? Deux expériences de gestion paritaire des ressources pastorales (Tchad oriental, Guinée maritime).* Par Véronique Barraud, Sékou Béréty, Diane Intartaglia, VSF (octobre 2000).
- Traverses n° 9.** *Concessionnaire de réseaux d'adduction d'eau potable, naissance d'un métier. Gestion de réseaux d'adduction d'eau potable en République islamique de Mauritanie.* Par Rodolphe Carlier, Gret (avril 2001).
- Traverses n° 10.** *Les associations villageoises de migrants dans le développement communal : un nécessaire repositionnement ? Élus, associations locales, associations de migrants en région de Kayes (Mali).* Par Éric Force, GRDR (octobre 2001).
- Traverses n° 11.** *Le développement local entre décentralisation et privatisation : réflexions à partir de cinq expériences (Afrique de l'Ouest, Bolivie).* Par le Groupe Initiatives [synthèse réalisée par Diane Intartaglia et Annette Corrèze] (janvier 2002).
- Traverses n° 12.** *Conquérir et consolider le marché du café de qualité, entre dynamiques communautaires et contraintes du marché international. Avancées et défis des coopératives caféières boliviennes.* Par Christophe Chauveau, Cicda (décembre 2002).
- Traverses n° 13.** *Cycle des projets, cadre logique et efficacité des interventions de développement.* Par Christian Castellonet, Gret (octobre 2003).
- Traverses n° 14.** *Renforcement de la société civile, politique d'alliances et partenariat. Texte de référence VSF et Cicda.* Texte collectif sous la coordination de Carlos Cubillos [VSF] et Frédéric Apollin [Cicda] (juin 2004).
- Traverses n° 15.** *Capitalisation d'expériences... expérience de capitalisations. Comment passer de la volonté à l'action ?* Par Philippe Villeval [Handicap International] et Philippe Lavigne Delville [Gret] (octobre 2004).
- Traverses n° 16.** *Appui et conseil aux organisations paysannes en zone Office du Niger. Du projet centre de prestations de services aux « Faranfasi So ».* Par Jean-Bernard Spinat [Iram], Bakary Traoré [PCPS] et Anne-Sophie Saywell [Groupe initiatives] (février 2006).
- Traverses n° 17.** *Réforme agraire et agriculture paysanne : au-delà de l'accès à la terre, un accompagnement nécessaire. Expérience et enseignements du projet Bagé, Brésil.* Par Pierre Clavier, Agronomes et Vétérinaires sans frontières (mars 2006).
- Traverses n° 18.** *Construire une parole publique par l'espace radiophonique. Expérience pilote dans la commune de Ouahigouya, Burkina Faso.* Par Boureima Ouedraogo, ACE-RECIT (mai 2006).
- Traverses n° 19.** *État civil, fichier électoral et démocratisation en Afrique. Le cas du Togo.* Par Tikpi Atchadam, Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (mai 2006).
- Traverses n° 20.** *Le financement de la santé au niveau communal au Cameroun. Principe d'unicité de caisse et décentralisation.* Par Cosmas Cheka, Espace Dschangshuss (mai 2006).
- Traverses n° 21.** *Organisations paysannes, systèmes financiers décentralisés et communes : une nécessaire clarification. Exemple de la zone Office du Niger, Mali.* Par Bakary Traoré, Socodevi (mai 2006).
- Traverses n° 22.** *Décentralisation dans le Nord Mali. Le pouvoir local, de la colonisation aux collectivités locales : continuité ou rupture ?* Par Younoussa Hamara Toure, AEMA (mai 2006).
- Traverses n° 23.** *Réflexions sur le rôle et la place de l'animateur de développement local. Expérience du GRDR dans la région du Guidimakha, Mauritanie.* Par Alassane Thiouy, GRDR (septembre 2006).
- Traverses n° 24.** *Partenariat entre acteurs locaux et gestion de crise. Cas du projet de construction de puits équipés de pompes manuelles dans la commune rurale de Nkolafamba (Cameroun).* Par Guy Tally Oyono, Arc-En-Ciel (septembre 2006).
- Traverses n° 25.** *La décentralisation, une opportunité pour améliorer le développement et la gouvernance locale.* Par Jeanot Minla Mfou'Ou, Canadel (septembre 2006).
- Traverses n° 26.** *Développement pastoral et gestion des ressources naturelles L'approche par les unités pastorales dans la zone du Ferlo, Sénégal.* Par Cheikh Fall, PRODAM (septembre 2006).
- Traverses n° 28.** *Passer de l'appui aux petites entreprises de transformation à une approche de développement local. Réflexions autour d'un projet laitier dans la communauté de Sinto, Pérou.* Par Claire Aubron, SupAgro, et Joseph Le Blanc, Agronomes et Vétérinaires sans Frontières (septembre 2007).
- Traverses n° 29.** *Développer une filière locale d'amélioration de l'habitat privé. Une stratégie d'action à Ziguinchor, Sénégal.* Par Virginie Rachmul, Gret, et Isabelle-Marie Cyr (septembre 2007).
- Traverses n° 30.** *« Tout d'une grande » : le réseau Sanduk, institution de microfinance de l'île d'Anjouan – Comores.* Par Dorothee Pierret, Iram et Christine Poursat, Gret (septembre 2007).
- Traverses n° 31.** *Les agrocarburants : opportunités et menaces pour les populations du Sud. Actes de la journée d'étude organisée par le Groupe initiatives le 25 juin 2008.* Sous la coordination de Maryline Cailleux [Gret], Damien Lagandré [Gret] et Anne Lhomme [Iram] (juin 2008).
-

► Comment mettre en œuvre des services durables aux populations ? Comment construire et pérenniser des dispositifs d'appui qui sachent répondre à la demande ? Comment appuyer sans étouffer des organisations locales et des opérateurs techniques ? Quelles méthodes et quels savoir-faire pour que l'idéal d'un développement qui met les populations au cœur de l'intervention ne soit pas qu'un discours incantatoire ?

Longtemps négligées du fait de la polarisation sur les réalisations concrètes, les dimensions institutionnelles du développement apparaissent aujourd'hui comme un enjeu majeur. Loin de l'image idyllique d'un développement consensuel, les opérations de développement suscitent des jeux d'acteurs complexes qu'il faut être capable de comprendre et de prendre en compte. Au-delà des discours et des principes, il faut savoir discuter de la « cuisine » de l'intervention. Au service des intervenants de développement, la série *Traverses* veut contribuer au débat stratégique et méthodologique sur ces questions, avec une approche transversale aux différents champs d'intervention. Elle accueille des documents de travail, issus de littérature grise ou de capitalisation d'expérience, qui offrent un intérêt particulier en termes d'analyse et/ou de méthode à partir d'expériences de terrain.

► La série *Traverses* est éditée par le Groupe *initiatives*, qui rassemble huit organisations françaises de coopération internationale partageant une ambition commune pour un développement au service des acteurs locaux, dans une logique de recherche-action et de renforcement institutionnel. Les textes des actes sont conduits par un comité éditorial, composé de représentants des organismes membres du Groupe *initiatives* : Myriam Mackiewicz-Houngue (AVSF), Olivier Thomé (Ciedel), Anne-Françoise Thierry (Essor), Olivier Le Masson (GRDR), Christian Lespinats (HSF), Isabelle Hanquier (APDRA-F), et animé par Christian Castellanet (Gret) et François Doligez (Iram).

► Tous les numéros de *Traverses* sont téléchargeables gratuitement sur le site Web du Groupe *initiatives* ([www.groupe-initiatives.org](http://www.groupe-initiatives.org)). Certains sont accessibles via les sites d'Agronomes et Vétérinaires sans frontières ([www.avsf.org](http://www.avsf.org)) ou du Gret ([www.gret.org](http://www.gret.org)).



APDRA-F  
24 allée Émile Zola  
F-91300 Massy  
Tél./Fax 01 69 20 38 49  
[contact.apdraf@free.fr](mailto:contact.apdraf@free.fr)

 **Groupe  
initiatives**

Campus du Jardin tropical  
s/c AVSF  
45 bis avenue de la Belle Gabrielle  
F-94736 Nogent-sur-Marne Cedex  
Tél. 01 43 94 72 01 - Fax 01 43 94 72 17  
[gr-initiatives@groupe-initiatives.org](mailto:gr-initiatives@groupe-initiatives.org)